



Dans ce numéro :

Compte rendu de l'assemblée générale du cercle

Calendrier des ateliers du cercle

Mode d'emploi des recherches sur les relevés déposés sur le site

Déclaration d'une bergère

Affaire François Deage

Les maires de Montélimar : la famille Chancel

Disparition à la Combe Leusse (2^e épisode)

2^e trimestre 2021

n° 106



Sommaire

- 2 Mot du Président
- 3 Présentation du Cercle
- 5 Présentation du CGMP
- 6 Vie du Cercle
 - Compte rendu de l'assemblée générale
- 13 Mode d'emploi d'Expoactes (site CGDP)
- 16 Calendrier des ateliers du cercle
- 17 Le coin des migrants
 - Les nouveaux de la bibliothèque
- 18 Déclaration d'une bergère
- 21 Affaire François Deage
- 24 Les maires de Montélimar : la famille Chancel
- 29 Disparition à la Combe Leusse (*1^{er} épisode*)
- 36 La Boutique du CGDP
- 38 Bulletin des adhésions

Consignes

Pour transmettre vos articles à insérer dans La Lettre :

envoyer vos articles avant la date limite par courrier (au CGDP) ou par mail :

cgdp@geneaz6provence.com

Ne pas utiliser une mise en forme particulière pour les articles saisis sur traitement de texte (colonnes, retraits, etc.)

Joindre les illustrations dans des fichiers séparés (dessins, photographies, etc.)

Joindre l'article tel que vous souhaiteriez le présenter et ne pas oublier de citer vos sources.

Inscrivez vos prénom et nom en bas de l'article (pour éviter les erreurs d'attribution).

LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT
QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS

Date limite pour envoyer vos articles pour le prochain numéro : **1^{er} août 2021**

Mot du président

Bonjour à tous,

Après une interruption d'un mois en raison du confinement n° 3, les permanences au local du CGDP ont repris depuis le 4 mai. Vous pouvez donc revenir pour poursuivre vos recherches ou rencontrer vos amis du Cercle le mardi de 10 à 17 heures ou le premier samedi de chaque mois (sauf en juillet et en août). Nos permanents seront très heureux de vous y accueillir même si, bien sûr, des règles sanitaires strictes devront encore s'appliquer au cours des prochaines semaines.

Notre assemblée générale 2021 s'est tenue, comme vous le savez, dans des conditions particulières. Vous en trouverez le compte-rendu dans cette Lettre du CGDP. Je remercie tous les adhérents qui ont bien voulu manifester leur intérêt pour la vie de l'association en participant au vote par correspondance.

À l'issue de cette assemblée générale, le conseil d'administration a renouvelé le bureau de l'association. C'est ainsi que j'ai été désigné président. J'ai accepté cette responsabilité avec pour seule ambition de faire en sorte que le CGDP s'adapte aux besoins de ses adhérents dans un contexte où la généalogie évolue très rapidement grâce aux ressources en ligne toujours plus abondantes.

Bernard Rabey a accepté d'être notre nouveau trésorier. Il s'est préparé à cette mission depuis plus d'un an en liaison avec Françoise Vernède qui assurait la responsabilité de nos finances depuis de nombreuses années. Françoise demeure au bureau puisqu'elle est maintenant vice-présidente.

Roselyne Deterne a pris en charge le secrétariat de l'association. Roselyne est un nouveau membre du conseil d'administration. Vous trouverez dans cette Lettre quelques lignes qu'elle a bien voulu rédiger pour se présenter aux membres du CGDP.

Les autres membres du bureau, Pierre Goudon, Raymond Feschet et Marilou Simiand complètent le bureau avec les mêmes fonctions que celles qu'ils assuraient précédemment. Merci de leur soutien à tous, ainsi qu'aux autres membres du conseil d'administration et aux anciens qui ont préféré se consacrer à d'autres tâches.

La Lettre a elle aussi été renouvelée. La couverture et la mise en page ont évolué grâce à Marie-Claire Debouverie. J'espère que cette présentation modernisée recueillera votre agrément.

Pour terminer, une bonne nouvelle : le conseil municipal de Montélimar a décidé de poursuivre en 2021 le soutien financier qu'il nous apporte depuis de nombreuses années et sans lequel le CGDP ne serait pas ce qu'il est.

Yves DEBOUVERIE

Président

Ont contribué à ce numéro :

Josette et Christian COUTARD
Marie-Claire et Yves DEBOUVERIE
Roselyne DETERNE
Christine GARAUD et Richard TROOST
Marylène MARCEL-PONTHIER

Le Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.



Crédit photo CGDP

Nos services et activités

Recherche de patronyme en Drôme provençale :

2 € la recherche par patronyme et par canton + 0,20 € par page éditée + frais d'envoi

Relevés systématiques des registres paroissiaux

catholiques et protestants, et des tables décennales

Relevés des registres de notaires et informatisation de tous nos relevés pour une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

Numérisation des microfilms des registres paroissiaux, puis gravure sur CD-Rom

Consultation, lors de nos permanences et de nos journées des adhérents :

- ◆ de nos relevés (manuscrits ou informatisés),
- ◆ des actes numérisés des communes de la Drôme Provençale,
- ◆ des registres de notaires (liste envoyée aux adhérents chaque année ou consultable sur notre site)

Possibilité de faire des copies papier d'actes (0,25 € la page)

Consultation de notre bibliothèque lors de nos permanences

Initiation à la généalogie : cours, conseils, documentation

Accompagnement à l'écriture d'un livre de famille : cours et ateliers

Exposition annuelle à Montélimar et dans des villages de la Drôme Provençale pour se faire connaître du public et des scolaires

Deux Journées de généalogie par an pour se découvrir sans cesse de nouveaux « cousins »

Participation aux congrès ou manifestations organisés par des associations de généalogie

Participation au Forum des associations de Montélimar (tous les 2 ans)

Édition d'une revue du cercle « La Lettre » trimestrielle assurant la liaison entre les adhérents

Échange de revues avec d'autres cercles généalogiques

Réponse aux correspondances, démarches diverses

Permanences

Tous les mardis de 10 à 17 heures

Permanences du samedi
au Cercle de 10 à 17 heures (cf. page 5)

Adresse

Siège de l'association (adresse postale) :
CGDP – Maison des Services Publics –
1 avenue Saint-Martin – 26200 Montélimar
3^e étage Nord

*Pour tout courrier postal,
penser à joindre une enveloppe timbrée
pour recevoir une réponse*

Affiliation

Le Cercle est affilié au
Centre Généalogique du Midi Provence.

Le CGMP est membre de
la Fédération Française de Généalogie (FFG).

Contacts

**Pour le site Internet,
le rédacteur de la Lettre,
les membres du bureau :**
cgdp@genea26provence.com

**Pour les codes d'accès
(généabank, ExpoActes) :**
geneabank@genea26provence.com

Pour le webmaster de la page Facebook :
Nadine Marcel
facebook.com/cgdp.genealogiste

Pour le webmaster du Forum :
contact@cgmp-provence.org

Téléphone

Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

Pour le président du CGDP
Yves Debouverie (06 48 61 49 37)

Conseil d'administration

BUREAU

Président
Yves DEBOUVERIE

Vice-présidents
Pierre GOUDON
Françoise VERNEDE

Secrétaire
Roselyne DETERNE

Secrétaire adjointe
Marilou SIMIAND

Trésorier
Bernard RABEY

Trésorier adjoint
Raymond FESCHET

ADMINISTRATEURS

Alain AUBERT
Marie-Claire DEBOUVERIE
Guillaume MARCEL
Marylène MARCEL-PONTHIER

Membre d'honneur
Paulette BOISSON

Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 28 €
Dans ce montant, sont comprises
La Lettre du Cercle et les cotisations
au CGMP et à la FFG.

Sites

genea26provence.com

Facebook

facebook.com/cgdp.genealogiste

Forum

forum.cgmp-provence.org



Crédit photo CGDP

Centre Généalogique du Midi Provence

04

Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence

Manosque

Maison des Associations
209, boulevard du Temps-Perdu
04100 MANOSQUE

Tous les samedis du mois de 14 h à 18 h

jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr

Site : www.genea04.fr

05

Association Généalogique des Hautes-Alpes

19, rue de France

05000 GAP

Vendredi de 14 h 30 à 18 h 30

postmaster@agha.fr site : www.agha.fr

06

CEGAMA

357 route de Valbonne
06330 ROQUEFORT-LES-PINS

contact@cegama.org site : <https://cegama.org>

13

Association Généalogique des Bouches du Rhône

Siège administratif :

194, rue Abbé de l'Épée, 13005 MARSEILLE

Permanence : lundi de 14 h à 18 h

agbdr@wanadoo.fr site : www.ag13.org

Aix-en-Provence

Le Ligoures, place Romée de Villeneuve

Vendredi de 16 h à 18 h

Allauch Château-Gombert

Foyer des Anciens

Le Logis Neuf

2^e et 4^e jeudis du mois, de 14 à 17 h 30

Aubagne

24 rue Jeu de Ballon

2^e et 4^e vendredis du mois de 17 à 19 h

Châteauneuf-les-Martigues

Maison des Associations - Place Bellot

2^e et 4^e mardis du mois de 15 h 30 à 18 h

Les Pennes-Mirabeau

Le Clam, Centre Jean Giono, chemin du Val de Sec
La Gavotte

Lundi et mardi de 14 à 16 h 30

La Ciotat

Archives communales

Rond Point des Messageries Maritimes

Lundi et vendredi de 14 à 17 h

Port-de-Bouc

Centre Elsa Triolet

Jeudi de 18 h à 19 h 30

et le 3^e samedi du mois de 13 h 30 à 18 h 30

Salon-de-Provence

Maison de la Vie associative

Rue André-Marie Ampère (parking de l'IUT)

2^e jeudi du mois de 14 h 30 à 18 h 00

Venelles

Le Triboulet

Impasse La Roberte

1^{er} 3^e samedi du mois de 14 h à 19 h

83

Cercle Généalogique 83

Villa les Myrtes

298, av. du Parc des Myrtes

83700 SAINT-RAPHAEL

2^e jeudi et 4^e samedi de 14 h 30 à 17 h 30

cgenea83@free.fr

Site : cgenea83.free.fr

84

Cercle Généalogique de Vaucluse

Ecole Sixte-Isnard

31 ter, avenue de la Trillade

84000 AVIGNON

Mercredi (sauf le 1^{er} du mois) de 13 h 30 à 17 h

courriel.cgvacluse@gmail.com

Site : www.cgvacluse.org

Antenne de Pernes-les-Fontaines

Lundi de 14 à 16 h

Cercle Généalogique et Héraldique de la Principauté de Monaco

CGHPM—Administration

8, Rue Basse MC 98000 MONACO-VILLE

contact.cgmp@monaco.mc

Site : www.genealogiemonaco.org

Un Forum pour les adhérents du CGMP :

forum.cgmp-provence.org



LA VIE DU CERCLE

Les permanences du samedi se tiendront les :
9 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 5 juin,
4 septembre, 2 octobre, 13 novembre et
3 décembre 2021.

La Journée de Généalogie de 2021 se tiendra
le 14 novembre 2021.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MARS 2021

Compte rendu

En raison de la crise sanitaire, l'assemblée générale 2021 se tient exceptionnellement à huis clos le 13 mars 2021 à 14h au local du CGDP.

Sont présents les membres du conseil d'administration suivants : Yves Debouverie (président de séance), Alain Aubert, Mireille Bérard-Prel, Marie-Claire Debouverie, Roselyne Deterne, Raymond Feschet, Guillaume Marcel, Bernard Rabey, Marilou Simiand, Françoise Vernède.

Les adhérents de l'association ont été appelés à voter par correspondance sur les points de l'ordre du jour qui appellent un vote et à présenter leurs observations éventuelles. Les documents soumis à l'approbation de l'assemblée générale ont été envoyés le 25 février 2021 par courrier électronique aux adhérents qui avaient communiqué au Cercle une adresse électronique et par courrier postal aux autres adhérents. Ces documents figurent en annexe au présent compte-rendu.

Françoise Vernède et Bernard Rabey sont désignés scrutateurs pour le dépouillement des bulletins de vote par correspondance.

Ont été reçus 92 bulletins de vote (56 par courrier électronique, 36 par courrier postal).

Approbation du rapport moral 2020

Le rapport moral 2020 (cf. annexe) est approuvé (Votants : 91 - Pour : 91 - Contre : 0 - Abstention : 0).

Approbation des comptes 2020 et du montant de la cotisation 2022

Les comptes 2020 (cf. annexe) sont approuvés (Votants : 90 - Pour : 90 - Contre : 0 - Abstention : 0).

La réduction exceptionnelle de 8 € du montant de la cotisation pour l'année 2022 est approuvée (Votants : 90 - Pour : 79 - Contre : 3 - Abstention : 8).

Perspectives 2021 (cf. annexe)

M. Escoffier a formulé l'observation suivante : « la mise à disposition sur Expoactes ou Geneabank des tables des notariés éviterait des déplacements car les AD26 ont numérisé une partie de ceux-ci ».

Cette suggestion, qui pose des problèmes de faisabilité technique, sera examinée par le conseil d'administration.

Élection de membres du conseil d'administration.

Les 5 candidats sont élus :

Marie-Claire Debouverie (Votants : 91 - Pour : 90 - Contre : 1 - Abstention : 0)

Yves Debouverie (Votants : 92 - Pour : 91 - Contre : 1 - Abstention : 0)

Roselyne Deterne (Votants : 92 - Pour : 91 - Contre : 1 - Abstention : 0)

Raymond Feschet (Votants : 91 - Pour : 90 - Contre : 1 - Abstention : 0)

Marilou Simiand (Votants : 90 - Pour : 89 - Contre : 1 - Abstention : 0).

L'assemblée générale est close à 14h30.

Annexe : documents transmis aux adhérents (rapport moral 2020, comptes 2020, perspectives 2021, élection de membres du conseil d'administration)

L'activité de notre association a été perturbée par la crise sanitaire en 2020. Toutes les manifestations prévues ont dû être annulées. Néanmoins, tout ne s'est pas arrêté grâce à la bonne volonté des bénévoles et des membres du conseil d'administration qui doivent en être remerciés.

ADHÉRENTS

En 2020, le Cercle généalogique de la Drôme provençale (CGDP) comptait 271 adhérents, soit une baisse significative par rapport à l'année précédente (299 adhérents). Le CGDP a perdu 68 membres par suite de décès ou de non-renouvellement et a accueilli 40 nouveaux adhérents. Une trentaine d'adhérents du CGDP sont également membres d'un ou plusieurs autres cercles du Centre généalogique du Midi-Provence (CGMP).

Les anciens du CGDP garderont longtemps la mémoire de Mme Odette Blanc, décédée en mars 2020, qui était l'un des créateurs de notre association et qui en était membre d'honneur. Elle avait, tout au long de sa vie, réalisé un travail exceptionnellement important de relevés d'actes paroissiaux. De nombreux fascicules de relevés de BMS que les adhérents consultent portent son nom. Mme Nicole Chandru, qui avait activement participé aux travaux du CGDP, est elle-aussi malheureusement décédée en 2020.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Suite à la démission du président, Guy Venturini, en juillet 2020, le conseil d'administration a dû constater l'absence de candidat pour cette fonction. Conformément aux statuts de l'association, le vice-président le plus anciennement élu, Yves Debouverie, a accepté de remplacer le président jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le conseil d'administration devra mettre fin à cette situation transitoire lors de sa réunion qui se tiendra à l'issue de l'assemblée générale 2021.

Le conseil d'administration n'a pu se réunir qu'une fois entre mars et décembre 2020. Des réunions ont dû être annulées pour cause de confinement. Néanmoins, les consultations par messagerie électronique ont pu permettre au conseil de prendre les décisions nécessaires.

PERMANENCES AU LOCAL

Les permanences au local du CGDP ont normalement lieu le mardi ainsi que le premier samedi de chaque mois. Elles ont dû être interrompues en raison du confinement entre la mi-mars et début juillet. De même, elles ont été annulées lors du deuxième confinement. Elles ont repris depuis le 15 décembre.

Des consignes de sécurité pour l'accès à notre local ont été définies en vue de respecter les contraintes sanitaires.

TRAVAUX D'INFORMATISATION ET DE RELÈVES D'ACTES

La crise sanitaire n'a pas favorisé les travaux de numérisation et d'indexation en 2020, de même que les travaux de relevés d'actes, en dépit des appels aux bonnes volontés.

À ce jour, sur 228 communes, 984 464 actes après 1793 ont été relevés (à partie des tables décennales ou des registres d'actes d'état-civil NMD). Les NMD des communes de Comps, Montjoux et Saint-Ferréol ont été relevés filiatifs. Les BMS et NMD de ces communes ont été complétés par la cote des archives départementales. Les NMD du Pègue et Rousset ont été relevés filiatifs avec la cote des archives. Les NMD des communes de Châteauneuf-du-Rhône et Châteauneuf-de-Mazenc ou La Bégude-de-Mazenc, Montbrison-sur-Lez et Réauville sont en cours de relevé filiatif.

COURS ET ATELIERS DU CGDP

Les cours d'initiation à la généalogie ont été animés ; ils fonctionnent en année scolaire au rythme d'un par mois. Des rendez-vous individuels, permettant de débloquent des recherches, ont complété les cours. Le forum des associations de Montélimar n'ayant pas lieu en 2019 ni en 2020, il n'y a eu qu'une seule inscription cette année 2020/2021 contre quatre pour 2019/2020. Les cours ont lieu en visioconférence depuis le deuxième confinement de 2020.

Les cours et ateliers d'aide à l'écriture d'un livre de famille comptaient sept inscrits pour l'année 2019/2020. Suite au confinement, l'accompagnement s'est poursuivi en individuel par téléphone. Pour l'année 2020/2021, seules trois personnes se sont inscrites. Les cours ont repris le 20 octobre 2020 et ont lieu en visioconférence le samedi après-midi, les trois participantes étant encore en activité professionnelle. Pour les deux années précédentes, dix livres ont été imprimés, un autre doit être imprimé courant mars 2021. Deux livres sont en cours d'écriture.

Cette prestation d'aide à l'écriture d'un livre de famille n'est pas offerte au stade actuel par les autres associations généalogiques. Cette spécificité de notre Cercle a fait l'objet d'articles très positifs dans une revue nationale de généalogie (RFG) ainsi que dans la presse locale (La Tribune).

Dix personnes ont participé à l'**atelier de perfectionnement à Heredis** le 28 janvier 2020. Cinq personnes ont participé à l'atelier d'aide aux recherches sur Internet le 18 mars 2020. Des **ateliers d'initiation et de perfectionnement à Génétique** prévus en mars et avril n'ont pas pu avoir lieu en raison du confinement.

SITE DU CGDP

Le nouveau site a été mis en ligne le 24 mars 2020. Aucune coupure n'a été constatée par les usagers entre la fermeture de l'ancien site et l'ouverture du nouveau. Quelques personnes ont néanmoins rencontré un problème d'adresse sur leur ordinateur qui a été vite résolu. L'hébergement et la maintenance du nouveau site sont assurés par une association gérée par des spécialistes bénévoles, ce qui permet au CGDP que la partie technique de son site soit mise à jour tout en réduisant les coûts.

Depuis mars 2020, le site a compté 37 113 visiteurs. En moyenne, il y a eu 123 visiteurs par jour contre 117 en 2019. Les pages les plus visitées sont celles des termes et abréviations utilisés en généalogie, suivies des relevés.

La base de relevés du CGDP (via Expo-actes) est accessible à tous les visiteurs du site. L'accès aux informations filiales est en revanche limité aux adhérents du CGDP. Au 31 décembre 2020, 256 membres du CGDP étaient inscrits et disposaient de codes d'accès, et 192 d'entre eux ont utilisé au moins une fois cet accès.

Ces codes d'accès sont également utilisables pour accéder à **Geneabank** qui rassemble les relevés d'actes de nombreuses associations généalogiques en France. Seuls 60 membres du CGDP ont utilisé Geneabank.

LA LETTRE TRIMESTRIELLE DU CGDP

La Lettre est imprimée par la Mairie de Montélimar à 430 exemplaires. Elle est adressée à chaque adhérent, à chaque association et cercle généalogique correspondant, aux personnalités et institutions locales.

En raison du confinement sanitaire, la Lettre du 2^e trimestre 2020 n'a pas pu être imprimée. Elle a été diffusée sous forme numérique aux adhérents qui avaient communiqué une adresse électronique. Elle a été expédiée sous forme papier aux autres adhérents à la fin de l'été.

Comme pour l'année 2019, des adhérents ont enrichi la Lettre par de nombreux articles. *La Lettre* est expédiée en PDF aux membres résidant à l'étranger, pour éviter un surcoût postal, et aux membres du conseil d'administration. Les anciens numéros de *la Lettre*, du numéro 97 au 100, sont venus compléter les numéros déjà en ligne sur le site du CGDP. À l'occasion de son 100^e numéro, le CGDP a organisé une tombola comportant 100 lots dont le tirage au sort a été fait au cours de l'assemblée générale de janvier 2020.

FORUM

Le forum du CGDP a enregistré 125 discussions nouvelles en 2020. La société Yahoo qui hébergeait ce forum a décidé de fermer tous ses forums à compter du 15 décembre 2020.

Compte tenu de cette fermeture, le CGDP a proposé à ses adhérents de se reporter sur le forum existant du CGMP qui est ouvert à tous les adhérents des associations qui forment le CGMP. Au sein de ce forum, un sous-forum est dédié à la Drôme provençale. Le forum du CGMP, dont l'accès est possible au moyen de codes d'accès fournis aux adhérents, est d'une utilisation facile même s'il s'agit d'un système différent de celui de feu le forum du CGDP.

FACEBOOK

La fréquentation de la page Facebook du CGDP est globalement en baisse compte tenu de la baisse des activités culturelles et sociales due au Covid et du manque de participation des adhérents. Les contenus manquent pour en faire une page vraiment attractive. L'objectif de cette page est de partager toutes sortes d'informations ayant un rapport avec la Drôme provençale, la généalogie, l'histoire ou encore la généalogie. Les idées de sorties culturelles, programmes de conférences, articles sur la vie de nos ancêtres, photos de villages de la Drôme Provençale, publications, cartes postales, etc. y sont les bienvenus.

JOURNÉES DE GÉNÉALOGIE

Les deux journées de généalogie prévues en 2020 ont dû être annulées en raison des contraintes sanitaires.

EXPOSITION ANNUELLE

Le CGDP avait retenu dès 2019 pour son exposition annuelle de novembre 2020 le thème *Catastrophes naturelles et épidémies*. Compte tenu des circonstances (notamment la fermeture des services d'archives), le groupe Expo n'a pas pu monter cette exposition que le confinement en novembre 2020 aurait en tout état de cause rendue impossible.

PARTICIPATION À DES MANIFESTATIONS EXTÉRIEURES

Les manifestations extérieures auxquelles le CGDP participe généralement n'ont pas eu lieu. Notamment, le forum régional du CGMP prévu en 2020 dans les Bouches-du-Rhône a été annulé.

Point 2 de l'ordre du jour : Approbation des comptes 2020 et du montant de la cotisation

Les comptes 2020 ont été établis par la trésorière, Françoise Vernède, et vérifiés par Geneviève Bégot.

Compte de résultat 2020

		charges 2019	charges 2020	recettes 2019	recettes 2020
2183	Matériel informatique	1 265,47	0,00		
606	Achats fournitures	2 520,11	469,05		
6132 & 6288	Locations	866,60	349,40		
6161	Assurances	850,74	868,96		
6181 & 6230	Achat bibliothèque Abonnement	152,00	314,90		
6256	Déplacements et missions	211,28	0,00		
6256	Déplacement des bénévoles	5 074,00	2 051,00		
6257	Réceptions AG- local	3 081,20	159,10		
626	Tél Internet et Affranch	2 252,51	1 927,52		
6270	Frais service bancaire	119,92	95,60		
6281	Cotisations FFG CGMP-etc	1 181,20	1 152,80		
6281	Provence Généalogie à CGMP	851,00	851,00		
68	Provision achat matériel		2 600,00		
708	Production totale			1 306,31	196,00
7540	Participation des adhérents			1 983,00	0,00
7560	Cotisation des adhérents			7 301,50	7 107,00
7560	Abonnements Provence Généalogie			897,00	874,00
7582	Dons			172,00	61,00
758	Abandon frais deplct bénévoles			5 074,00	2 051,00
7680	Produits financiers			78,07	67,47
778	Subvention ville de Montélimar			3 300,00	3 300,00
	Dépenses	18 426,03	10 839,33		
	Recettes			20 111,88	13 656,47
	Résultat au 31/12/2019 positif		1 685,85		
	Résultat au 31/12/2020 positif		2 817,14		

Le résultat très positif de l'année 2020 résulte du fait que le CGDP a réduit fortement ses dépenses en 2020 en raison de la crise sanitaire. D'une part, l'annulation des manifestations (journées de généalogie, exposition, repas des bénévoles ...) a entraîné l'annulation des dépenses correspondantes. D'autre part, des dépenses d'achat de matériel et de fournitures ont été reportées compte tenu de la situation. Ce dernier point explique que soit inscrite en charges (compte 68) une provision pour achat de matériel de 2600 €. Cette provision sera utilisée lorsque le Cercle aura repris son fonctionnement normal pour acheter notamment du matériel informatique pour renouveler des postes de travail obsolètes.

Ce compte de résultat appelle en outre les observations suivantes :

- Compte 6132 : la dépense 2019 correspondait à 2 années de location
- Compte 6256 : les frais de déplacement des bénévoles sont exactement compensés en recettes par l'abandon des frais de déplacement des bénévoles
- Compte 626 : la baisse par rapport à 2019 est liée au fait que La Lettre du 2^e trimestre 2020 n'a pas été envoyée par La Poste
- Compte 6281 Provence Généalogie : la dépense est compensée en recettes au compte 7560
- Compte 7560 : l'évolution de la recette reflète la baisse du nombre d'adhérents en 2020
- Enfin, il faut noter la subvention que la Ville de Montélimar a accordée au CGDP comme les années précédentes ; le CGDP remercie la commune pour ce soutien important et durable.

La comptabilité 2020 a été vérifiée par Geneviève Bégot (cf. ci-dessous).

Je soussignée, Geneviève BEGOT, certifie avoir vérifié la comptabilité 2020 du CERCLE GENEALOGIQUE DE LA DROME PROVENCALE, tenue par Françoise VERNEDE, trésorière.

J'ai procédé au contrôle des opérations suivantes :

- Opérations bancaires :

pointage systématique des écritures comptables, dépenses et recettes, avec les relevés bancaires, les souches de chèques, factures cartes bancaires, prélèvements, reçus des versements, et les pièces comptables afférentes. Vérification des soldes du compte courant et livret bleu du CREDIT MUTUEL et reprise des soldes antérieurs.

Opérations de caisse :

Pointages de toutes les opérations avec leurs pièces justificatives et le suivi du versement sur le compte bancaire pour les recettes.

Pièces justificatives de dépenses et recettes : vérification du classement, présence des pièces et mode de paiement ou encaissement.

J'ai pu constater la parfaite concordance des opérations et leur régularité. J'ai pu constater que les opérations sont très bien enregistrées et les pièces comptables sont classées très méthodiquement.

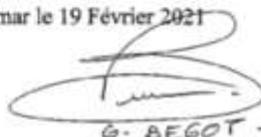
Les pièces annulées sont conservées avec tous les renseignements nécessaires.

Les écritures comptables sont présentées selon plusieurs modes :

- ordre chronologique toutes opérations et origine (banque ou espèces)
- ordre par compte budgétaire
- ordre par pièce

Compte tenu de l'exactitude des comptes et de la qualité du travail effectué, le quitus peut donc être donné à la trésorière Françoise VERNEDE.

Fait à Montélimar le 19 Février 2021



G. BEGOT

Cotisation 2022

Le CGDP a réalisé en 2020 des économies substantielles du fait de l'annulation, en raison de l'application des règles sanitaires liées à la Covid-19, des manifestations habituelles destinées aux adhérents du CGDP.

Le conseil d'administration propose en conséquence à l'assemblée générale d'approuver une réduction exceptionnelle de 8 € du montant de la cotisation pour l'année 2022.

La cotisation annuelle 2022 serait ainsi de 20 € au lieu de 28 € (et de 16 € au lieu de 24 € pour les adhérents qui paient déjà leurs cotisations CGMP et FFG dans une autre association du CGMP). La cotisation 2022 d'un couple passerait de 32,50 € à 24,50 €.

Point 3 de l'ordre du jour : Perspectives 2021

La situation sanitaire, dont les conditions et la date de dénouement sont inconnues, place notre association dans l'incertitude pour ce qui concerne les rassemblements en groupe.

ADHÉSIONS EN FIN D'ANNÉE

Comme en 2020, les nouveaux adhérents qui s'inscrivent entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de l'année pourront s'acquitter directement de la cotisation 2022 sans avoir à payer la cotisation 2021.

PERMANENCES

Les permanences seront assurées de 10 h à 17 h tous les mardis et le premier samedi de chaque mois. En période estivale, ouverture uniquement le mardi aux mêmes heures.

JOURNÉES DE GÉNÉALOGIE

Il y aura deux journées de généalogie si les conditions le permettent. Les dates restent à définir.

COURS ET ATELIERS DU CGDP

À partir de septembre prochain, les cours et les ateliers d'accompagnement à l'écriture du livre de famille seront proposés en visio-conférence pour permettre aux adhérents très éloignés de la Drôme d'en bénéficier.

Pour permettre aux personnes encore en activité professionnelle d'y participer, ils auront lieu le samedi matin ou après-midi.

Si la situation sanitaire le permet des ateliers thématiques seront mis en place : initiation et perfectionnement à Généatique (annulés en 2020) et perfectionnement à Heredis, notamment. Suite à la demande des participants aux cours pour le livre de famille, des ateliers de perfectionnement Word seront aussi proposés.

EXPOSITION ANNUELLE 2021

Le sujet retenu pour l'exposition 2020 était : *Les catastrophes naturelles dans la région, phénomènes climatiques et épidémies*. Ce thème sera gardé pour l'exposition 2021 si les conditions sanitaires en permettent la tenue. Les personnes qui voudraient participer à la préparation de cette exposition sont invitées à nous contacter.

BUDGET 2021

Le budget prévisionnel 2021 est établi dans l'hypothèse du maintien des activités habituelles du Cercle.

Le budget est présenté ci-dessous dans une forme simplifiée (toutes les dépenses qui sont compensées par des recettes équivalentes ne figurent pas dans cette présentation simplifiée).

PREVISIONNEL 2021

	charges 2021		recettes 2021
Achats fournitures	2 400,00 €	Production totale	305,00 €
Locations	400,00 €	Cotisations CGDP nettes	5 100,00 €
Assurances	900,00 €	Dons	50,00 €
Achat bibliothèque et abonnements	300,00 €		
Déplacements et missions	1 000,00 €		
Réceptions / JG	1 200,00 €	Participation des adhérents JG	500,00 €
Tél Internet et Affranch	2 300,00 €		
Entretien nettoyage	720,00 €		
Frais service bancaire	100,00 €	Produits financiers	65,00 €
Charges	9 320,00 €	Subvention ville de Montélimar	3 300,00 €
Recettes			9 320,00 €

Point 4 de l'ordre du jour : Élection de membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour un mandat de 3 ans. Les statuts prévoient que le conseil comprend au maximum 15 membres.

Suite à la démission de Guy Venturini en 2020, le conseil d'administration comprend 11 membres.

Arrivent au terme de leur mandat de 3 ans et sont rééligibles : Mireille Bérard-Prel, Marie-Claire Debouverie, Yves Debouverie, Raymond Feschet et Marilou Simiand. Mireille Bérard-Prel ne souhaite pas renouveler son mandat.

Il y a 5 candidats pour 9 places disponibles :

Marie-Claire Debouverie

Yves Debouverie

Roselyne Deterne

Raymond Feschet

Marilou Simiand

Présentation de Roselyne Deterne, nouvellement élue au conseil d'administration du cercle

Généalogiste depuis 1978, je suis présidente d'une association dans l'Essonne depuis 1992, membre de la commission GÉNÉCOLE à la Fédération Française de Généalogie (FFG) depuis 2009.

Retraitée de l'Éducation nationale, je suis arrivée à Vinsobres en 2014 mais nos ancêtres y sont depuis 1610, voilà pour la légitimité.

En m'appuyant sur l'expérience acquise, j'ai fondé une association locale en Essonne en 1992 alors que j'étais par ailleurs vice-présidente du Salon de Généalogie de Vichy et animatrice de leur antenne francilienne. Sous le nom d'Archives et Familles, cette association est maintenant spécialisée dans l'aide et l'assistance à distance et à domicile en généalogie, paléographie, logiciels spécifiques et recherche par Internet. Je suis également ambassadrice pour le logiciel Généatique et coordinatrice locale pour Geneanet sur Nyons et Valréas.

Présente le plus souvent possible à Montélimar le mardi, je pense être utile auprès des adhérents en ce qui concerne les recherches proprement dites, l'utilisation d'Internet, de Geneanet et Généatique, l'aide à la lecture des actes, la tenue de la permanence.

Je sais aussi faire le café... mais je préfère celui de Pierre¹.

¹ Le café de Pierre est un critère de référence au local du cercle !

MODE D'EMPLOI d'ExpoActes (recherches sur le site Web du CGDP)

Sur la page d'accueil d'ExpoActes, vous avez QUATRE possibilités pour effectuer des recherches :

1. La localisation de l'acte ne fait pas de doute : utilisez la [recherche par commune et par acte](#) **1**
2. La localisation de l'acte recherché n'est pas connue ou peu certaine, et l'orthographe du nom est variable :
 - ◆ cliquez sur [Recherche directe](#) **2**
 - ◆ cliquez sur [Recherche avancée](#) **3**
3. L'orthographe du nom est très variable : cliquez sur [Recherche Levenshtein](#) **4**

The screenshot shows the website header for 'Cercle Généalogique de la Drôme' and a search interface. Callout 1 points to the 'Naissances/Baptêmes' link in the 'Communes et paroisses' section. Callout 2 points to the 'Recherche directe' button. Callout 3 points to the 'Recherche avancée' button. Callout 4 points to the 'Recherche Levenshtein' button. A statistics sidebar on the left shows 2,050,747 total acts, with breakdowns for Births/Baptisms (966,837), Marriages (242,421), Deaths/Burials (784,988), and Other Acts (56,701).

1 Recherche par acte et par commune

- ◆ Sur la page d'accueil d'ExpoActes, il faut tout d'abord choisir le type d'acte recherché :

Naissances/Baptêmes, Mariages, Décès, Actes divers, ou Tous

- ◆ Puis cliquer, sur la commune où l'acte a été enregistré.
- ◆ Enfin, cliquer sur le nom de famille dans la liste présentée par ordre alphabétique
- ◆ Les relevés de l'acte s'affichent.

Naissances / baptêmes
Commune/Paroisse : **Aix-en-Diois [26]**

17-07-2017 : M à J Dates Républicaines

Initiales	Patronymes	Noms
A	19	ACHARD à AVOND
B	57	BARNAUD à BUSSY
C	28	CAILLE à COTTE
D	18	DAILLOUX à GUSSEFFE
E	2	EMPEYTA à ERNEST
F	23	FABE à FROMENT
G	20	GALLAND à GROS
H	1	HUSTACHY
I	3	IMBERT à ISTRE
J	11	JAMES à JULIAN
L	18	LACHAMP à LUCET
M	28	MAILLEFAUD à MOYON
N	3	N à NICOLAS
O	7	ODDON à OBCIERE
P	16	PAYAN à POULET
R	17	RABAUD à ROUY
S	9	SABLE à SOUCHARD
T	7	TARDIF à TRUCHE
V	9	YACHIER à VOURET

2 Recherche directe

Cette recherche est située à gauche de l'écran. Il suffit de :

- ◆ saisir un nom de famille
- ◆ cliquer sur **Intéressé(e)** ou **Mère, conjoint, témoins, parrain...**
- ◆ cliquer sur **Rechercher**

- ◆ La liste des individus porteurs de ce nom de famille, pour toutes les communes, s'affiche...

 Attention ! Pour certains patronymes vous risquez d'avoir une liste de résultats dépassant une centaine de pages !

3 Recherche avancée

Si la localisation de l'acte n'est pas certaine ou si elle est inconnue, la **Recherche avancée** permet de trier en précisant les nom, prénom, conjoint, parents, type d'acte, commune, années...

- ◆ cliquez sur **Recherche avancée** situé à gauche de l'écran
- ◆ Un formulaire s'affiche...
- ◆ Saisir les données ou cocher les items

Conseils !

 Pour les noms de famille dont l'orthographe est variable, cochez une des cases : **Exacte, Au début, A la fin, Est dans, Sonore**.

Par exemple, le nom de famille JAME, peut s'écrire JAMES, JAMMES, JAME, JAMME. Ainsi, cocher **Au début** peut permettre d'afficher tous les noms commençant par ces quatre lettres.

Dans l'exemple ci-dessus, vous obtiendrez également tous les individus dont le prénom commence par Jean (y compris, Jean Pierre, Jean François, Jean Paul, etc.)

En cochant Sonore, tous les noms à la prononciation proche s'afficheront : Jeammes, Jaume...

 Vous obtiendrez parfois plus de réponses en ne cochant pas trop d'items.

 N'hésitez pas à recommencer plusieurs fois en modifiant les items.



Attention, dans cette application, « e » et « é » constituent deux caractères différents ; il en est de même pour « c » et « ç ». Aussi ne faut-il pas hésiter à effectuer plusieurs recherches.

Par ailleurs, dans la base, certains prénoms composés sont écrits en abrégé. Par exemple, le prénom Jean Pierre peut aussi s'écrire J. Pierre : là aussi, il faudra donc plusieurs recherches.

4 Recherche Levenshtein

L'algorithme **de Levenshtein** permet de mesurer la similarité entre deux chaînes de caractères. Son résultat est égal au nombre minimal de caractères qu'il faut **supprimer, insérer** ou **remplacer** pour passer d'une chaîne à l'autre.

Dans le cadre d'une recherche sur une base de données de nom, cette recherche s'avère particulièrement utile pour s'affranchir des fautes de transcriptions réalisées aussi bien par les personnes qui ont rédigé l'acte que par les personnes qui l'ont décrypté.

Elle permet aussi de retrouver des noms dont la variabilité au fil du temps est importante et imprévisible.

Prenons un exemple : DURAND peut avoir été écrit : DURAND, DUREND, DUREN, DURAN... au XVIII^e siècle.

Les décrypteurs peuvent aussi avoir fait une erreur de saisie et notre DURAND peut être un RURAND ou un DUBAND ou tout autre variante.

Cette recherche est puissante et vous donnera souvent satisfaction, mais **elle est très lourde** et vous devez la cibler sous peine de ne rien obtenir.

De manière générale :

- ◆ Saisissez des critères de date (50 ou 100 ans d'intervalle de recherche sont un bon compromis)
- ◆ Cochez une ou deux différences dans un premier temps. Ainsi vous obtiendrez un nombre d'actes raisonnable (il ne sert à rien d'avoir 50 pages de résultats !)

Individu concerné :

Patronyme : Prénom :

Comparaison : Exacte 1 différence 2 diff. 3 diff. 4 diff. 5 diff.

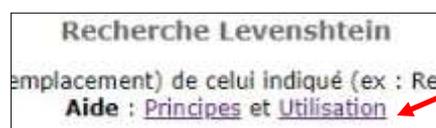
Actes recherchés individus (suppose conjoint non renseigné) :

Naissances Décès Mariages

Les résultats pourront être les suivants :

Résultats de la recherche				
Recherche Levenshtein				
du nom LESMAYOUX avec deux différences sur les Mariages Naissances de 1750 à 1765				
10 actes trouvés				
Type	Date	Intéressé(e)	Parents	Commune/Paroisse
1. Mariage	29/06/1757	LESMAYOUX Joseph x MAS Anne		AUBRAC
2. Naissance	10/12/1759	LESMAYOUX Marianne	J. LESMAYOUX - A. MAS	AUBRAC
3. Mariage	19/02/1760	LESMAYOUX Jacques x SANNIER Marguerite		AUBRAC
4. Mariage	31/05/1761	DELTOUR Clément x LESMAYOUX Marie		AUBRAC
5. Naissance	24/08/1761	LESMAYOUX Antonette	J. LESMAYOUX - M. SANNIER	AUBRAC
6. Mariage	23/11/1761	CONSTANS Jean Baptiste x LESMAYOUX Marie		AUBRAC
7. Naissance	09/06/1763	LESMAYOUX Joseph	J. LESMAYOUX - A. MAS	AUBRAC
8. Mariage	26/02/1764	LAMYOUX Félix x LAVITARD Marie		AUBRAC
9. Mariage	29/05/1764	DELPRAT Jean Pierre x LESMAYOUX Marie Jeanne		AUBRAC
10. Naissance	10/03/1765	LESMAYOUX Marguerite	J. LESMAYOUX - A. MAS	AUBRAC

Vous trouverez un mode d'emploi de cette recherche sur la page de la **Recherche Levenshtein** :



CALENDRIER

des ateliers du cercle

Reprise des cours et ateliers
à partir de septembre
en visio conférence
ou au local

◆ Ateliers thématiques

Divers ateliers thématiques seront organisés dans les locaux du cercle, de 14 à 16 heures. Calendrier prévisionnel :

- L'atelier d'initiation à **Généatique** aura lieu le 14 septembre et l'atelier de perfectionnement aura lieu le 5 octobre. Ils seront animés par Roselyne Duterne.
- L'atelier pour **la recherche dans les relevés d'actes du site CGDP** (ExpoActes) aura lieu le 7 décembre et sera animé par Yves Debouverie.
- L'atelier perfectionnement **HEREDIS** aura lieu au cours du mois de janvier 2022 et sera animé par Yves Debouverie.
- Les ateliers de perfectionnement **Word** auront lieu les 21 septembre, 19 octobre, 9 novembre 2021. Ils seront animés par M-Claire Debouverie.

◆ Cours d'initiation à la généalogie

Les cours seront animés par Roselyne Deterne. Le calendrier pour le premier trimestre est le suivant :

mardi 28 septembre, 26 octobre et 30 novembre 2021 de 14 à 16 heures.

◆ Cours et ateliers d'accompagnement à l'écriture du livre de famille

Ils seront animés par Marie-Claire Debouverie.

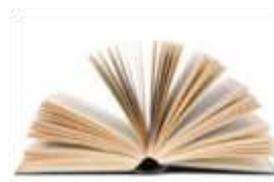
- **Pour les participants des ateliers des années 2018-2019 et 2019-2020**, le calendrier est le suivant :

12 octobre, 16 novembre, 14 décembre 2021 de 14 à 16 heures.

- **Pour les nouveaux participants**, les cours et les ateliers auront lieu **en visio conférence le samedi**. Le premier cours aura lieu le 18 septembre 2021 de 14 à 16 heures.

Les 3 autres cours auront lieu les 2 et 23 octobre, 6 et 30 novembre 2021. Les horaires seront définis avec les participants.

Les ateliers commenceront le 11 décembre 2021.



LE COIN des migrants

Relevé par Bernard COLLOMB

+ 2/05/1691 à Théziers (Gard) Antoine CHASTAN,

« L'année qui est là-dessus (1691) et le deux mai est décédé (après avoir reçu les sacrements de la Sainte Église), âgé de cinquante ans environ du lieu de Félines en Dauphiné, diocèse de Die, et a été enseveli le lendemain dans le cimetière de cette paroisse

Ont assisté à cet enterrement Jean Roux son beau-frère, André Cosme, Louis Léger... »

Transmis par Sandy ANDRIANT

X à Pont-de-Barret (26) le 09/02/1696

* de PONS François (M) Diocèse d'Embrun, originaire de Champcella (05)

- Fs de PONS Jean

- et de CHAMBON Suzanne

* et de GAUTIER Elizabeth (F) Vve de LAURIE Pierre. CM GRASSET pt de Barret

- Fa de GAUTIER

Obs1 : Diocèse d'Embrun

Obs2 : Veuve de LAURIE Pierre. CM GRASSET pt de Barret

NOUVEAUTE de la Bibliothèque

La bibliothèque s'est enrichie du livre **Contexte France** (5e édition 2020) de l'auteur Thierry Sabot, des éditions Thisa, 244 pages (34 €).

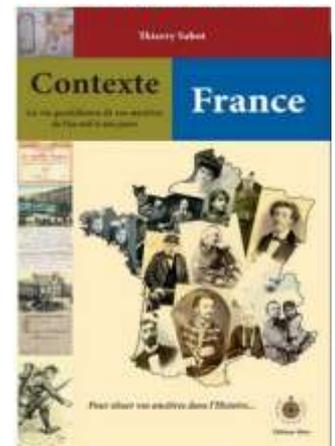
Ouvrage indispensable pour qui veut écrire son livre de famille ! C'est un guide chronothématique regroupant les informations nécessaires à la compréhension de la vie de nos ancêtres et à l'interprétation des documents d'archives. André Larané, in Hérodote, dit de lui : *C'est le genre de livre que l'on regrette de n'avoir pas connu plus tôt.*

On y trouve les thèmes suivant sous forme de fiches : le régime politique, les périodes de guerres, de conflits ou de soulèvements populaires, les principales calamités naturelles, les tendances économiques, et 25 fiches d'évaluation du coût de la vie selon les époques (de 1600 à 1890) : panier de la ménagère, données sur les revenus (salaires, gages, soldes...) et les budgets des différents métiers et les dépenses courantes des familles.

Il est consultable dès maintenant à la bibliothèque du cercle.

Un **Contexte Languedoc, Roussillon, comté de Foix** est en vente sur le site des éditions Thisa. Il couvre les départements suivants : Haute-Loire, Ardèche, Lozère, Gard, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Aude, Ariège et Pyrénées-Orientales.

Celui sur le Dauphiné devrait voir le jour prochainement.



Geneves comparante la main adieu à la manière acoutumée et icelle gartée⁷ ice est veritable d'avoir este cognue charnellement dud Joseph* et de nul autre estee ansainte de ses œuvres et

sy⁸ led Joseph luy a promis de la prindre en mariage

sy elle prestant⁹ de luy donner (attribuer la paternité de) l'enfant dont elle est ansainte

sy¹⁰ personne ne la seduited ou sollicité (*af*)¹¹ lad déclaration

Charger¹² (on a fait savoir audit) led Joseph de ladit connaissance grosseur et pense¹³ d'enfant (,) elle nous a répondu moyennant son sermant (au moyen d'un serment) navoir esté sollicité d'aucune personne a faire sad. declaration que la decharge de sa consience et se mestre en état delever¹⁴ tout fauson contre elle(,) que personne ne la cognue que led. Joseph par plusieurs et diverses fois dans le temps qu'il gardait avec luy (elle) et après des œuvres duquel elle est ensainte (,) ne luy ayant promis aucune chose pour le mariage et quelle prestant¹⁵ sy¹⁶ elle peut de lobliger aprendre (reconnaître) led enfant et pourvoir aux frais delacouche. Ensuite de quoy Noyer

Chatelain et notaire avons octroyé¹⁷ acte a lad Geneves (...).

Comparant pour luy (à elle) servir aceque de raison et enjoint¹⁸ a Julli Geneves de se conserner¹⁹ avec son fruit acelle fin que mais²⁰ ne luy arrive (*apeine*) de la vie(.) ce quelle a promis faire.

fait et recite²¹ aud Bezaudun maison et grange des Daniel Estrang apelée le (*Coir*) ou je me suis casuellement trouve aux presances des David St Mayme et Jean Jossaud dud Bézaudun par moy (*priné*) pour tesmoings en lad declaration signes avec nous notaire et Chatelain non lad. Geneves comme elle a déclaré cy dessus dece enquis

(Signé par)

St Mayme

J. Jossaud

Et Noyer, no(taire) et Chastelain

* Plusieurs autres fois (trois mots oublié dans le texte et ajouté à la fin)

Remarques

Les citations qui suivent sont en *italique* !

La déclaration a été faite en deux temps. La première fois chez maître Noyer à Vesc : « *elle parut dans nostre maison d'abitation* »\ et la deuxième fois « *aud Bezaudun maison et grange des Daniel Estrang* ».

L'heure indiquée pour le premier témoignage est étonnante : *Environ le huit heures du matin*. Cela nous semble un peu tôt. L'urgence en est sans doute la cause.

Après cela se trouvent les renseignements personnels :

Nom : *Judy Geneves fille de Daniel*

Age : *vingt six ans*

Profession : *servante bergerre*

Lieu de travail : *aud. Lieu de Vesc*

Employeur : *André Laye demeurant au mas D'audrane et Pierre Brunet Rentier de la grange de fond d'Auvergne*

⁸ Ainsi, de cette façon, dans le cas où

⁹ Accorder, accepter (Dictionnaire du Moyen Français 1330-1500)

¹⁰ Aussi (Dictionnaire du Moyen Français 1330-1500)

¹¹ à faire ?

¹² Transmettre, faire savoir à qqn que (Dictionnaire du Moyen Français 1330-1500)

¹³ Ventre (Dictionnaire du Moyen Français 1330-1500)

¹⁴ D'enlever (Dictionnaire du Moyen Français 1330-1500)

¹⁵ Accorder (Dictionnaire du Moyen Français 1330-1500)

¹⁶ Ainsi

¹⁷ Accorder, donner (Dictionnaire du Moyen Français 1330-1500)

¹⁸ Ordonner, commander (Dictionnaire du Moyen Français 1330-1500)

¹⁹ Être relatif à qqc. (Dictionnaire du Moyen Français 1330-1500)

²⁰ Mauvais (Dictionnaire du Moyen Français 1330-1500)

²¹ Énoncer à haute voix (Dictionnaire du Moyen Français 1330-1500)

voit *contrainte de se retirer sans (...) faire ladite déclaration et se retirer de Grange en Grange cherchant son pain et passant dans le terroir de Bezaudun mendiant (...)* Quand elle est à Bézaudun elle apprend que le notaire/châtelain est de nouveau chez lui.

Elle veut que les rumeurs s'arrêtent mais aussi *obeir aux ordres de la justice*. Elle veut un acte qui lui servira dans le futur.

Après cette phrase commence la deuxième partie qui a dû être écrite à un moment entre le 16 février et le 25 février 1691 si l'on se base sur la thèse que les actes sont dans l'ordre chronologique. Tout l'indique.

Elle prête serment et maintient ce qu'elle a dit « *este cognue charnellement dud Joseph^o et de nul autre estee ansainte de ses œuvres* ».

Puis suit un passage assez compliqué parce que le notaire utilise le mot « sy » qui peut avoir plusieurs significations, vous avez pu le lire. Nous avons choisi cette interprétation, parce qu'elle nous semble la plus plausible :

sy led Joseph luy a promis de la prendre en mariage

Dans le cas où Joseph promet de la prendre en mariage

sy elle prestant de luy donner l'enfant dont elle est ansainte

Dans ce cas, alors, elle accepte de lui attribuer la paternité (...)

sy personne ne la seduite ou sollicité (af) lad déclaration

elle dit aussi que personne ne lui a demandé de faire cette déclaration.

Le passage suivant commence avec un infinitif alors qu'on attendrait un participe passé : *Charger led Joseph de ladit connaissance grosseur et panse d'enfant*. Le notaire, Maître Noyer, utilise à nouveau un infinitif dans la formulation de sa fonction : *Noyer notaire et chatelain avouer*. Nous n'en comprenons pas la raison. Mais les infinitifs et les participes passés sont prononcés ici de la même façon.

Joseph sait donc que Judith est enceinte et elle réagit par son serment et répète ce qu'elle a déjà dit dans la maison du notaire et ajoute qu'il n'a pas promis de l'épouser et elle ajoute qu'elle est d'accord aussi « *de lobliger apprendre led enfant et pourvoir aux frais delacouche* ».

Ensuite Etienne Noyer Châtelain et notaire dit à Judith Geneves qu'elle peut se servir de ce document comme elle l'entend mais il lui recommande avec force de s'occuper de son enfant ce qu'elle promet de faire.

Puis le notaire lit l'acte et c'est alors que l'on apprend que nous sommes par hasard en visite dans la maison de Daniel Estrang à Bézaudun ensemble avec David St Mayme et Jean Jossaud dud Bézaudun qui sont les témoins et signent avec le notaire.

Il est étonnant que David Estrang lui-même ne signe pas s'il est présent. C'est un personnage d'une certaine importance.

Judith Geneves travaillait à Vesc quand elle est tombée enceinte chez André Laye demeurant au mas D'audrane ou alors chez Pierre Brunet Rentier de la grange de fond d'Auvergne. Elle fuit les médisances (fausons) et se trouve après quelque temps mendiant à Bézaudun.

Dans la déclaration il y a une phrase qui nous intrigue : *sy personne ne la seduite ou sollicité (af) lad déclaration*.

Judith Geneves est une jeune femme modeste. Elle ne sait ni lire ni écrire. Comment a-t-elle su qu'il était possible de faire une déclaration qui pouvait l'aider à résoudre un peu ses problèmes ? Est-ce qu'elle en a eu l'idée elle-même ? Et qui a payé l'intervention du notaire ? Une bergère, en général, n'est pas riche. Est-ce qu'Etienne Noyer a travaillé gratuitement ou est-ce une autre personne qui a voulu aider cette femme en détresse. On ne le saura jamais. Ni d'ailleurs ce qu'il est advenu d'elle et de son enfant. L'explication en est peut-être l'absence des registres paroissiaux de cette période à Bézaudun. De Joseph, on en sait encore moins parce que même son patronyme reste inconnu.

AFFAIRES FRANÇOIS DEAGE

Travailleur de terre de Grignan

Luc TRANDUY (avec son autorisation)

Texte cité dans la thèse : *La justice à Grignan sous l'Ancien Régime*, Université de Nice - Sophia Antipolis, faculté de droit, 2008, page 412 note 2109 et page 417 note 2123

Origine du texte : Archives départementales de la Drôme [B2441, 06/03/1786]

Transmis par Jean-Pierre Couren, ancien conservateur du Château de Grignan

François est présenté à *Joachim Pillat, avocat à la cour, bailly général et ordinaire, assisté des Me Jean Poumyer et Laurent Faure aussy avocats à la cour*. Lesquels le jugent pour avoir tiré un coup de fusil sur Jacques Deage, son frère, et l'avoir blessé à la joue alors que ce dernier se rendait à la messe, et pour avoir menacé un garde-chasse. Il est également accusé de port d'armes, d'avoir tué le chien du garde-chasse et de vols de truffes.



Crédit photo Finoskov

Château et collégiale St-Sauveur de Grignan

Pour tous ces crimes, ses juges le condamnent à être livré entre les mains de l'exécuteur de la haute justice et par luy mené et conduit devant de la principale porte de l'église paroissiale de cette ville ou étant à genou tenant en ses mains un flambeau ardent, la tête et les pieds nus. La hart au col¹, y demander pardon à Dieu au roy et la a justice, ce fait conduit sur un échaffaut sur la place publique et la y être flety de la marque GAL², par ledit exécuteur avec un fer rouge à l'effet d'être ensuite traduit au port du havre, de marseille ou toulon, et ailleurs ou (illisible) sera pour y servir le Roy en qualité de forçat sur ses galères tirant la rame par force pendant l'espace de quinze années avec deffenses de sen évader sous peine de la vie, le Condamns de plus en dix livres d'amende envers le fisc, aux depens de procédures, et frais de justice.

Jean François Deage, travailleur de terre et fouilleur de truffes, habitant Grignan accusé violemment soupçonné d'avoir tiré un coup de fusil à Jacques Deage son frère, et atteint et convaincu de contravention (illisible) et arrest de règlement de la souveraine cour de cette province concernant les deffauts de ports d'armes et chasse, de menaces de tirer un coup de fusil, à un garde chasse pour luy avoir tuer son chien, l'avons de même déclaré atteint et convaincu d'avoir menacé (illisible) d'autres personnes, d'avoir volé des chevrons et d'autres bois à bruler, d'avoir pris et fouillé des truffes dans les fonds d'autrui, comme aussy d'être mal famé publiquement et soupçonné de vols de campagne.

¹ La hart au col signifie la corde au cou

² GAL signifie galère

QUI EST FRANÇOIS DEAGE ?

Marie-Claire DEBOUVERIE

On ne peut rester sans savoir qui est ce personnage et dans quel contexte il a vécu. Aussi mes recherches commencent-elles par l'identification des familles présentes à Grignan à l'époque des faits.

Une seule famille DEAGE répond aux critères : deux frères portent les prénoms de Jacques et de Jean François, résident à Grignan et sont adultes.

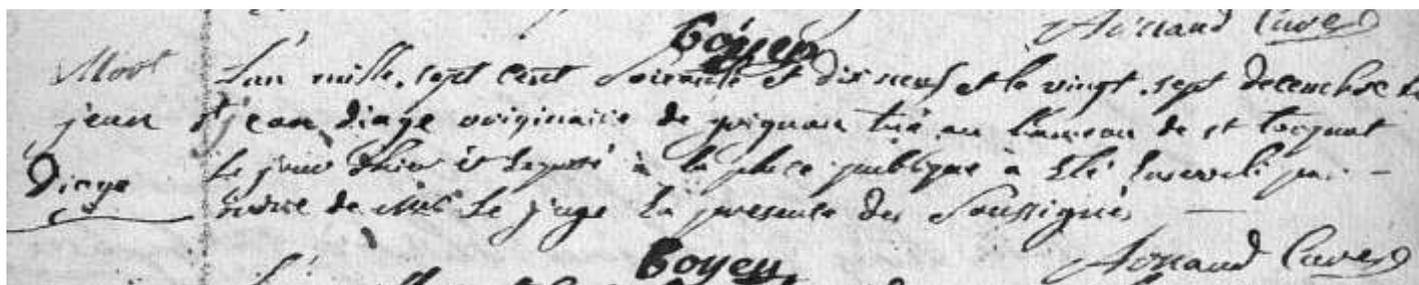
Leurs parents, François Deage et Marguerite Simon, ont au moins six enfants dont trois arrivent à l'âge adulte : **Jacques** né en 1732, **Jean-François** en 1737 et **Jean-Joseph** en 1748.

Ce **Jean-François**, appelé dans de nombreux actes *François*, se marie en 1767 avec Jeanne Blanc dont il a au moins sept enfants. La dernière est mort-née en 1783. Après cette date, Jean François n'apparaît plus dans les actes, jusqu'au décès de sa femme en 1806, et son remariage avec Marie Jeanne Doux l'année suivante. Jean François décède en 1818 à Grignan à l'âge de 82 ans.

Aucun acte concernant le décès de trois des enfants n'a été trouvé après 1787 dans la Drôme. Sont-ils tous décédés, ont-ils « émigré » dans un autre département ?

Son frère **Jacques**, marié en 1781, à l'âge de 49 ans, ne semble pas avoir eu d'enfants. Quant à son autre frère **Jean-Joseph**, marié avec Claire Porte en 1771, il n'a qu'une seule fille décédée à l'âge de 18 mois. Lui-même doit être décédé avant 1780, puisque sa femme se remarie à Bouchet cette année-là.

Dans les actes relevés par le cercle, on trouve à la date du 27 décembre 1779 à Suze-la-Rousse, le décès, la veille, d'un **Jean Deage** originaire de Grignan. Il est tué au *hameau de Saint-Toquat, exposé sur la place publique et enseveli sur l'ordre de monsieur le juge*. L'exposition sur la place publique est une peine *afflictive et infamante* de l'Ancien Régime. Jean a donc certainement commis un acte illégal. Impossible de savoir qui il est. Ce prénom est peut-être le 1^{er} prénom d'un prénom composé.



1772-1792 - 4E3652 - Archives départementales de la Drôme— Acte de décès de Jean Deage 27/12/1779

En consultant la liste des galériens de 1750 à 1793, relevés par l'association CEGRA¹, je trouve la confirmation que cette famille est bien celle concernée par l'acte de justice de 1786. Jean François Deage est inscrit dans la liste :

Père = Frs (François)
+ 50a = en réalité il a 49 ans
Date = 1786
Grignan 26 = il y est né
x J. Blanc = marié à Jeanne Blanc
Mère = Marguerite Simon
N° matricule 24340

À ma grande surprise, ce n'est pas le seul enfant du couple qui est envoyé aux galères. Jean-Joseph, le 3^e frère, y est aussi inscrit juste en dessous :

Père = Frs (François)
29 = c'est correct
Date = 1777
Grignan 26 = il y est né
X Claire Forte = il s'agit de Claire Porte
Mère = SINIOLE Marguerite (*le nom de famille de Marguerite est souvent écrit de manière fort différente*)
N° matricule 12768

Plus aucun doute possible !

DEAGE Jean Frs	frs+ 50a 1786 Grignan 26 x J BLANC 24340	SIMON Marguerite
DEAGE Jean Joseph	frs 29 1777 Grignan 26 x Claire FORTE 12768	SINIOLE Marguerite

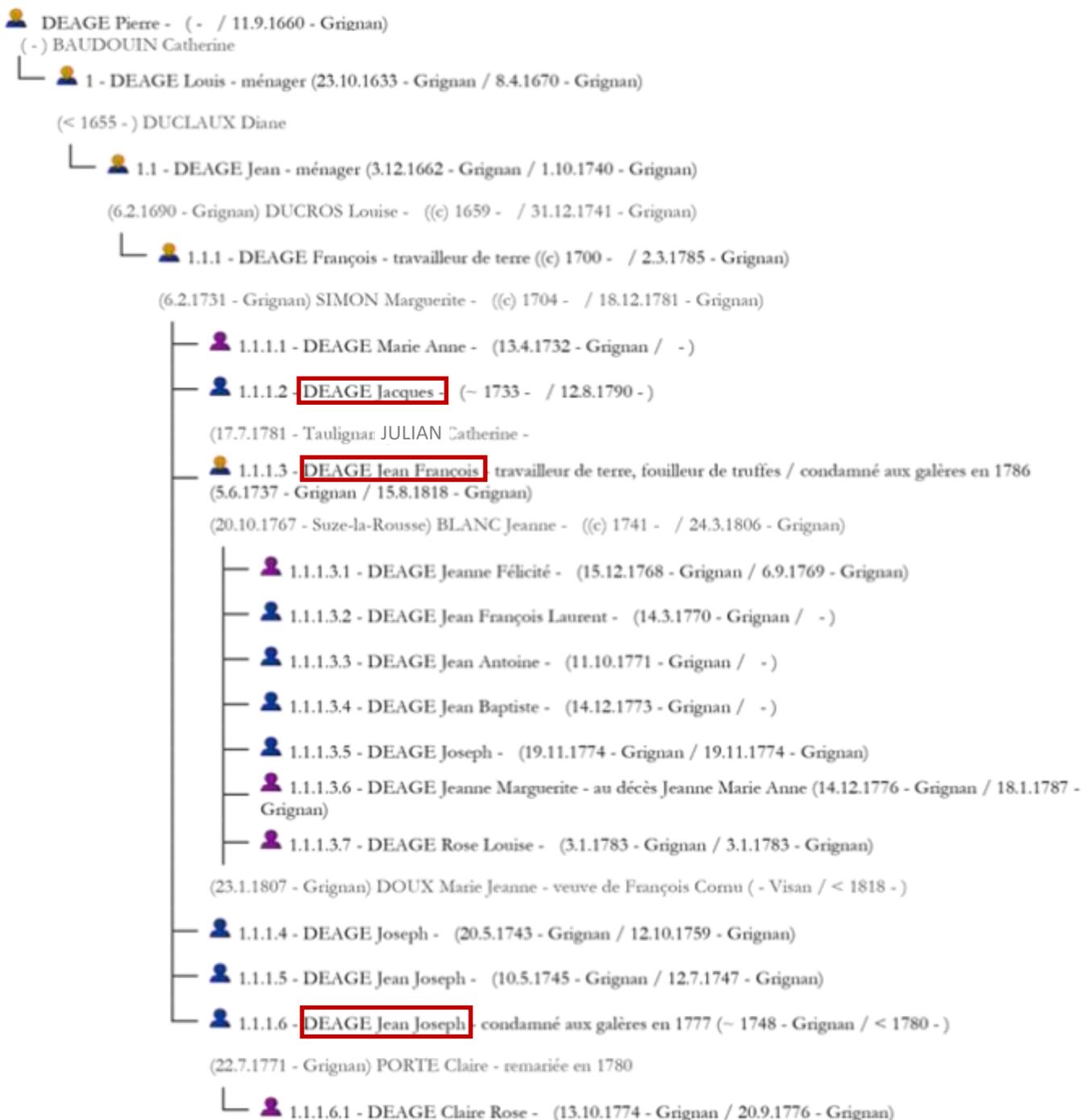
¹ <http://cegra.fr/index.php/genealogie-et-histoire/les-forcats-rhonalpins/galeriens-1750-1793>

À partir de 1748, la condamnation aux galères est en réalité une condamnation aux travaux forcés dans les arsenaux de la marine ou dans des bagnes. Une déclaration de Louis xv précise que les dimanches et jours fériés doivent être observés par les condamnés et qu'ils doivent recevoir un salaire, versé le jour de leur libération. Ce n'est pourtant pas un lieu où les condamnés sont bien traités. Si certains condamnés meurent aux bagnes, d'autres perdent la vie au cours de leur voyage le long des routes, les chaînes aux pieds. C'est peut-être ce qui est arrivé à Jean-

Joseph puisqu'il n'est pas rentré du bagne.

François Deage et Marguerite Simon ont deux de leurs fils condamnés aux galères entre 1777 et 1786. On ignore ce qu'a pu faire le premier. Toutefois, au vu des faits reprochés à Jean François et à ce qui est arrivé à Jean, on peut supposer que certains membres de cette famille ont une fâcheuse tendance à prendre les biens d'autrui pour les leurs et à se défendre avec véhémence quand on se met au travers de leur chemin

Arbre généalogique descendant de la famille Deage de Grignan



LES MAIRES DE MONTÉLIMAR

La famille Chancel

Marylène MARCEL-PONTHIER

Nous avons retracé l'histoire des maires de Montélimar de 1789 à 1925 dans de précédents numéros de La Lettre. Voici la suite, avec l'arrivée en 1925 de Roger Chancel qui restera premier magistrat jusqu'en 1935. Son fils reprendra le flambeau en 1953.

Crédits photo CC BY-SA 3.0



L'installation à Pont-de-Barret

Alors que les Chancel ont cru très longtemps que leur terre d'origine était Pont-de-Barret, il n'en est rien : ils viennent de Saint-Nazaire-le-Désert !

Parmi les nombreux généalogistes qui remontent jusqu'à eux, figurent deux membres fondateurs du Cercle : Mme Odette Blanc et l'auteure de ces lignes.

Généalogiste chevronnée, Mme Blanc remontait la lignée jusqu'à Pierre Chancel et Isabeau Lagier, nés vers 1590, mariés vers 1620. Mais ses notes manuscrites restent introuvables.

Nous relèverons donc simplement les dates qu'elle a citées dans une liste ascendante :

- Jacques Chancel (SOSA n° 256), né vers 1630, marié le 29 juillet 1666 à Saint-Nazaire-le-Désert avec Marguerite Barnaud (SOSA n° 257).
- Augustin Chancel (SOSA n° 128), marié le 12 juillet 1711 à Saint-Nazaire-le-Désert avec Anne Chauvin (SOSA n° 129).
- Georges Chancel (SOSA n° 64), né à Saint-Nazaire-le-Désert le 20 avril 1719, marié le 5 juin 1742 à Saint-Nazaire-le-Désert avec Catherine Terrot (SOSA n° 65). En 1756, Georges quitte sa vallée et s'installe à Bouvières, où il est travailleur de terre. Puis il achète à Pont-de-Barret le domaine des Iles.
- Jean-Jacques Chancel (SOSA n° 32), né à Saint-Nazaire-le-Désert le 29 avril 1746, marié au Petit-Paris le 29 janvier 1771 avec Marie Astier (SOSA n°33). Il rejoint à son tour Bouvières puis Pont-de-Barret.
- Jacques Chancel (SOSA n° 16), né le 16 septembre 1781 à Guisans, marié le 6 novembre 1810 à Pont-de-Barret avec Marie Séraphine Ollivier (SOSA n° 17).
- Louis-François Chancel (SOSA n° 8) né le 4 juillet 1819 à Pont-de-Barret, marié le 3 mai 1857 à Lachamp avec Monique Félicité Coste (SOSA n°9). En 1848, Louis-François devient maire de Pont-de-Barret. Il le restera jusqu'à son décès le 23 septembre 1883 (soit pendant 35 ans).
- Louis Marie Auguste (SOSA n° 4), né le 7 septembre 1858 à Pont-de-Barret.

Louis Marie Auguste Chancel (SOSA n° 4)

Le jeune homme fait ses études secondaires au Petit Séminaire de Valence. Puis il passe avec succès les deux examens de la Licence en droit, et soutient sa thèse en 1879 à la Faculté de Grenoble. Il est alors secrétaire de l'Association Républicaine des étudiants de Lyon.

Avocat d'affaires à Lyon, il préfère le métier d'industriel : il possède trois usines à soie à Pont-de-Barret ainsi que la « Fontaine Minérale ».

Il épouse, le 28 janvier 1885 à Valréas (84) une jeune fille de Grignan : Françoise Marie Thérèse Rose Pascal, fille d'un banquier. L'un des témoins du mariage n'est autre que le cousin de la mariée : Émile Loubet !

C'est là, à Valréas, que le couple s'installe et où naît un premier fils : Roger Félix Eugène Chancel, le 29 avril 1886 (SOSA n° 2). Puis il s'établit à Montélimar où viennent au monde Émile André Louis le 3 mars 1888 et Jacques Albert le 7 février 1892.

Au décès de son père, en 1883, Louis devient, à son tour, maire de Pont-de-Barret. En parallèle, il reste agriculteur, industriel, et avocat (il s'inscrit au barreau de Montélimar en 1914).

En 1921, il est promu chevalier de la Légion d'honneur en sa qualité « d'ancien président du syndicat des moulins de France, ayant coopéré pendant 25 ans au développement des relations commerciales surtout pour la soie, entre la France et ses colonies ».

Il décède le 23 juin 1934 à Sainte-Foy-lès-Lyon après 51 ans de mandat ! Son épouse l'a précédé dans la tombe le 22 janvier 1933.

Roger Félix Eugène Chancel (SOSA n° 2)

Né le 29 avril 1886, il est lui aussi doué pour les études. Ainsi, en décembre 1903, élève au collège de Montélimar, il obtient un prix au « Concours Général de la Correspondance Internationale de Nouvelles Anglaises » auquel participent chaque année des concurrents de toutes les nations. Puis il poursuit ses études à la Faculté d'Aix-en-Provence.

Il entre au conseil municipal de Montélimar d'une façon assez inattendue en mai 1912 : il figure sur la liste d'opposition à Ferdinand Ravisa, le maire en place, emmenée par Albert Mazade. Au second tour, alors qu'il reste cinq conseillers à élire et qu'il ne manque que quelques voix aux colistiers de l'édile, ce sont, contre toute attente, cinq conseillers de la liste Mazade qui l'emportent ! Parmi eux : Roger Chancel...

L'année suivante, en août 1913, il est élu conseiller général du canton de Marsanne en remplacement d'Albert Aymé-Martin. Devenu avocat, il s'inscrit au barreau de Montélimar le 12 novembre 1913 et s'installe avec sa famille au 16 de



*Louis Chancel et son épouse
Françoise Marie Thérèse Pascal*



Roger Chancel jeune avocat

la rue Quatre-Alliances, dans un appartement acheté à la famille Loubet – les Chancel conservent également « Les Isles » à Pont-de-Barret.

Le 17 juin 1914, il épouse Augustine Félicie Tardieu de Grignan qui lui donnera trois enfants : Marie-Thérèse en 1915, Louis (SOSA n° 1) en 1918 et Émile en 1921.

La guerre de 1914-1918 éloigne Roger de son foyer mais aussi du conseil municipal. Bien que réformé pour cause de bronchite, il s'engage. Il est affecté au « train des équipages » c'est-à-dire au service des transports.

En novembre 1918 il est cité à l'ordre de la Direction des services automobiles des armées du Nord-Est : « *Conducteur très dévoué ayant toujours fait son devoir. Les 29 et 30 mai chargé de la garde d'un dépôt d'essence dans une localité attaquée avec acharnement par les avions ennemis, a fait preuve de beaucoup de courage et d'activité. Son lieutenant ayant été grièvement blessé, il s'est porté à son secours au milieu du bombardement et a réussi à le mettre à l'abri (croix de guerre)* ».

Démobilisé le 4 avril 1919, il soutient la candidature unique de Ravisa aux élections municipales. Pourtant, en 1924, c'est le clash : Chancel démissionne pour marquer son désaccord sur la distribution de l'eau, emmenant avec lui neuf conseillers. Tous sont finalement réélus lors d'élections partielles.

L'année suivante, le 3 mai 1925, Ravisa, qui a compris la leçon, ne se représente pas. Résultat : la liste entière de Chancel, dite « Républicaine, Socialiste et Radicale d'Union des gauches » l'emporte : Roger Chancel devient maire de Montélimar.

En 1929, sa liste entière est reconduite dès le 1^{er} tour.

En mars 1933, Roger perd sa mère. Puis l'année suivante, en 1934, son père.

C'est Jacques Albert, né en 1892, le jeune frère de Roger, qui reprend le flambeau à la mairie de Pont-de-Barret. Mais ô fatalité, il décède à son tour six mois plus tard, le 20 octobre 1934 à Manas où il était meunier !

Aux élections municipales de 1935, n'écoutant que son cœur, Roger abandonne alors Montélimar pour rejoindre Pont-de-Barret dont il devient le maire. C'est son premier adjoint, Édouard Tardieu, qui prend les rênes de Montélimar.

En 1937, Roger est promu chevalier de la Légion d'honneur au titre de la justice.

Il ne présidera pourtant pas longtemps aux destinées de Pont-de-Barret : trois ans après son arrivée, le mardi 27 décembre 1938, alors qu'il attend à Manas le passage de l'autobus qui doit le conduire à Montélimar, Roger s'affaisse dans la neige, victime d'une congestion cérébrale. On aurait dû se douter qu'il avait des problèmes de santé : en janvier et avril 1935, avant qu'il ne quitte Montélimar, le conseil municipal lui adresse à plusieurs reprises des souhaits de prompt rétablissement.

Son frère Émile, médecin à Cléon d'Andran, appelé rapidement sur les lieux, ne pourra rien faire pour le sauver.

Ce frère, le dernier des trois, tente alors de prendre la tête de la municipalité de Pont-de-Barret mais, submergé par ses occupations professionnelles, il démissionne en 1939, interrompant ainsi une magnifique lignée de maires. Il décède le 8 mars 1960 à Montélimar.

Roger a également conservé son siège de conseiller général jusqu'en 1938, année de sa disparition.



*Roger et son épouse
Augustine-Félicie Tardieu*



*Les trois enfants de Roger :
Émile, Marie-Thérèse et Louis*



Roger Chancel et Émile Chancel

Que deviennent ses trois enfants ?

Marie-Thérèse épouse André Hely et a deux filles : Anne-Marie en 1945 et Michèle en 1949. Louis (SOSA n°1) épouse Michèle (dite Maguy) Paquet, qui lui donne deux fils, Roger en 1954 et Jacques en 1956.

Émile épouse Claire Magnet qui met au monde deux filles : Françoise en 1947 et Jacqueline en 1951.

Louis Chancel (SOSA n° 1)

Louis, né le 17 novembre 1918 à Pont-de-Barret, ne pouvait faire moins que de suivre la voie tracée par ses ancêtres !

Après avoir fréquenté le collège de Montélimar et obtenu son baccalauréat, Louis commence des études de droit à Aix-en-Provence.

En 1939, alors qu'il a 21 ans, il est mobilisé et choisit l'aviation avec le 135^e Groupe aérien de bombardement. En 1940, il est « bloqué » au Maroc, et ne peut rentrer en France occupée par les Allemands. Il est alors intégré dans les rangs de l'École des Observateurs de Rabat en qualité d'élève-officier. Deux ans plus tard, il revient sur le continent et termine sa licence à Grenoble. Son choix est fait : il sera avocat, comme son père et son grand-père !

En 1942, il s'inscrit au Barreau de Montélimar. Mais la guerre n'est pas terminée... Louis décide de rejoindre la Résistance. Il est ainsi l'un des fondateurs du « Maquis de Félines » qui devient, avec 213 maquisards, l'un des plus importants de la région.

À la fin de la guerre, le jeune sous-lieutenant, à la tête de sa compagnie, participe à la libération de Gap, Veynes et Grenoble. Sa conduite héroïque lui vaut la Croix de guerre avec médaille d'argent.

En août 1944, Pierre de Saint-Prix, son cousin, nommé préfet de la Drôme par les Mouvements Unis de la Résistance, l'appelle à ses côtés et lui confie le poste de chef de cabinet-adjoint. Mais cette parenthèse est de courte durée puisque cinq mois plus tard, le 29 décembre 1944, Pierre de Saint-Prix est démis de ses fonctions par Yves Farges, le commissaire de la République – il lui reproche d'avoir fermé les yeux sur la pendoison, à Valence, de six miliciens.

C'est Lucien Coudor qui devient préfet. Louis retourne à sa profession d'avocat. Tradition familiale oblige, il devient également conseiller municipal de Pont-de-Barret.

En 1950, il épouse Michèle Marguerite Paquet, dite Maguy, qui lui donne deux fils : Roger, le 31 décembre 1954, et Jacques, le 22 octobre 1956.

La petite famille partage son temps entre « Les Isles » à Pont-de-Barret, et la rue Quatre Alliances, au premier étage du n° 32. Louis conserve toutefois le bureau de son père au n° 16.



Louis, avocat



Louis et son épouse Maguy

La petite famille partage son temps entre « Les Isles » à Pont-de-Barret, et la rue Quatre Alliances, au premier étage du n° 32. Louis conserve toutefois le bureau de son père au n° 16.

En 1953, bien installé à Montélimar, il était normal que la politique le tente : le voici à la tête de l'une des six listes en compétition aux élections municipales du 26 avril 1953 et il est élu maire.

En avril 1958, l' élu du canton de Bourdeaux décède et Louis Chancel se porte candidat – la place, à Montélimar, est prise depuis 13 ans par Maurice Pic, le président du conseil général.

Même si le résultat est modeste, Louis Chancel est élu. Responsable du parti Radical drômois, allié privilégié des socialistes, il lui apparaît logique de se présenter aux élections législatives, Maurice Pic, déjà sénateur, n'étant pas intéressé.

Las ! Les événements d'Algérie bousculent l'ordre établi : le général de Gaulle, rappelé, est investi président du Conseil (1^{er} ministre) le 21 juin 1958 et il soumet au peuple, par référendum, le 28 septembre suivant, un projet de Constitution.

Celle-ci est largement approuvée par les Français. L'Assemblée Nationale est alors dissoute et des élections législatives sont organisées les 23 et 30 novembre 1958.

Les partis de Gauche et du Centre, hostiles à ce nouveau régime fortement ancré à droite, sont inquiets : leurs résultats risquent d'être catastrophiques. La SFIO demande alors à tous ses « caciques » de se porter en première ligne d'autant plus que ces élections législatives seront les premières, depuis 1936, à se dérouler au scrutin majoritaire uninominal à deux tours. Le sénateur Maurice Pic, personnage incontournable de la Drôme, est donc requis d'y participer.

Résultat : la Gauche subit une défaite mémorable, mais Maurice Pic, SFIO, est élu député.

S'estimant désavoué par ses concitoyens, Louis Chancel, amer, annonce, dès le conseil municipal du 7 décembre 1958, sa décision de démissionner de ses mandats de maire et de conseiller municipal de Montélimar.

Le 12 janvier 1959, le conseil procède à l'élection d'un nouveau maire pour la durée du mandat restant à courir. C'est Robert Rabatel qui ceint l'écharpe.

Louis Chancel reste néanmoins conseiller général du canton de Bourdeaux.

Dix ans plus tard, en 1970, au décès de Louis Chalavant, maire de Pont-de-Barret, il se présente à sa place et est élu. Il retrouve ainsi la « vieille tradition familiale ». Il est également élu conseiller régional en 1974 et Bâtonnier de l'Ordre des avocats de la Drôme.

Mais ô malédiction : le 13 janvier 1976, alors qu'il rentre d'une plaidoirie à Valence, il meurt dans un accident de voiture. Il n'a que 58 ans...

Son épouse Maguy, très affectée, reprend courageusement le flambeau en qualité de conseillère générale du canton de Bourdeaux et conseillère régionale. Elle devient également maire de Bourdeaux. Puis elle se retire à Montélimar avec ses souvenirs. Elle s'éteint le 9 janvier 2017 à Montélimar. L'histoire de cette dynastie de maires s'achève ainsi...



*La tombe de la famille Chancel à Pont-de-Barret
(photo MMP)*

(Textes extraits des *Chroniques Montiliennes*, tomes 1, 2, 3, 4 et 5)

DISPARITION

à la Combe Leusse (*épisode II*)

Christine GARAUD et Richard TROOST

Après *Joséphine et le Facteur fallacieux*, les auteurs nous entraînent dans une autre aventure, à travers plusieurs épisodes. Comme pour l'histoire précédente, le récit est basé sur les actes d'état civil de plusieurs villages et sur les articles de journaux de l'époque. Les personnages ont existé et les événements ont eu lieu...



Le lundi 27 septembre 1841 au matin

La nuit qui vint n'apporta pas le repos à Jeanne. Elle ne trouvait pas le sommeil dans le lit devenu trop grand. Dès que son esprit plongea dans l'assoupissement, une image terrifiante hanta son esprit. Dans une atmosphère lourde de menaces insaisissables, elle voyait Étienne tourner et rouler dans l'eau, le visage enflé. Il agitait les bras et lui criait des mots qui ne parvenaient pas à ses oreilles. Un dernier retournement engloutit le doigt pointé vers elle et le flot l'emporta au loin. L'angoisse qu'elle en ressentit la réveilla. Elle se tourna, se retourna, rejeta la couverture qui l'étouffait. Elle pensait qu'elle devrait se lever parce que, de toute façon, le sommeil la fuirait jusqu'au matin. Pourtant, soudain, elle se réveilla en sursaut alertée par un bruit provenant de la cuisine. Le cœur battant, elle tendit l'oreille puis, l'instant d'après, elle reconnut sans peine les allées et venues de sa belle-mère occupée à préparer le repas du matin. Jeanne se leva et se mit devant la cuvette servant à sa toilette. Elle prit le broc d'eau, versa une petite quantité de liquide dans le récipient évasé et de ses mains jointes s'aspergea le visage d'eau. Ce contact rafraîchissant lui fit du bien en éloignant les brumes de sa nuit fiévreuse. Arrivée dans la cuisine, la peine l'envahit quand elle vit les trois couverts trônant sur la table. La force de l'habitude avait guidé les gestes de la vieille femme qui les avait posés là. Elle resta silencieuse mais elle pleura intérieurement le visage baissé.

Jeanne se taisait en avalant son repas, parce qu'il fallait bien manger quelque chose mais ce fut sans plaisir. Au plus vite, elle sortit. Il ne pleuvait pas mais l'air était saturé d'humidité. Le sol était recouvert d'une couche de boue même aux endroits où elle n'avait pas pensé que le ruisseau était passé. Elle ouvrit la porte du poulailler en se reprochant d'avoir complètement oublié les animaux de tout le jour précédent. Pauvres bêtes, pensa-t-elle, elles ont dû souffrir aussi pendant cette journée affreuse.

Les poules, comme folles, se jetèrent vers la sortie en caquetant très fort. Elles tournèrent un moment en rond un peu déboussolées de leur liberté retrouvée puis rapidement reprirent leur déambulation coutumière.

Jeanne prit le chemin de la rivière, décidée à récupérer tout ce qui pouvait avoir échappé au désastre. Arrivée sur place, elle constata que l'eau avait encore baissé depuis la veille au soir. A moitié couverts de boue, elle vit un marteau et une scie qui appartenaient à Etienne. Ses pas la menèrent plus loin où elle trouva une hache. Le bois, destiné à chauffer leur maison, ce bois qu'ils avaient coupé ensemble pour l'hiver, avait en grande partie disparu. Le reste était éparpillé dans toutes les directions. Elle ramena les outils.

En chemin, Jeanne réfléchissait à ce qu'elle devait faire maintenant. Elle essaya d'en parler à sa belle-mère mais elle essuya un refus catégorique à évoquer cette éventualité. La vieille dame ne pouvait pas encore se faire à l'idée qu'elle ne reverrait probablement jamais son fils Étienne. Elle se mit même dans une colère que sa belle-fille n'aurait jamais soupçonnée de sa part quand Jeanne osa suggérer qu'il pourrait ...

Puis vers les quatre heures, François Got et André Tardieu se présentèrent devant la ferme et Jeanne s'empressa de les inviter à entrer. C'étaient des voisins, François était le fermier du domaine Chalavar et André habitait au quartier de Montchamp.

Dans l'étroit couloir qui servait de sas, après de rapides salutations et quelques échanges témoignant de leur soutien dans l'adversité qui les accablait, les deux voisins sui-

virent Jeanne et sa belle-mère dans la cuisine.

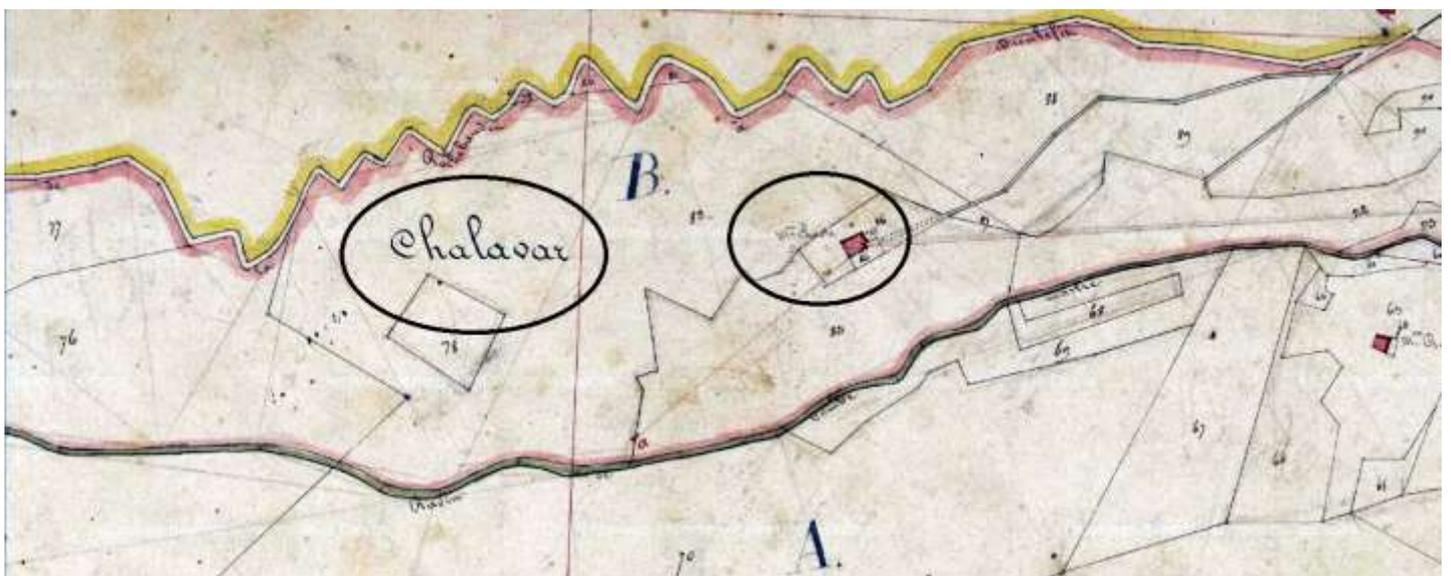
François Got s'éclaircit la gorge et, après quelques hésitations, se mit à parler d'une voix très douce, assez inhabituelle pour lui : « Baptiste Baudouin nous a dit qu'Étienne a disparu et ce matin nous avons marché tout au long de la Combe Leusse pour voir si nous pouvions trouver des traces de votre fils, de votre mari. »

« Oui, poursuivit André Tardieu, on a suivi tout le ruisseau jusqu'à l'endroit où il rejoint le ruisseau des Rivalles. Quand on a commencé à le suivre, on a trouvé ce vêtement près du domicile de la veuve Moritz¹. » [Cf. plan page suivante]

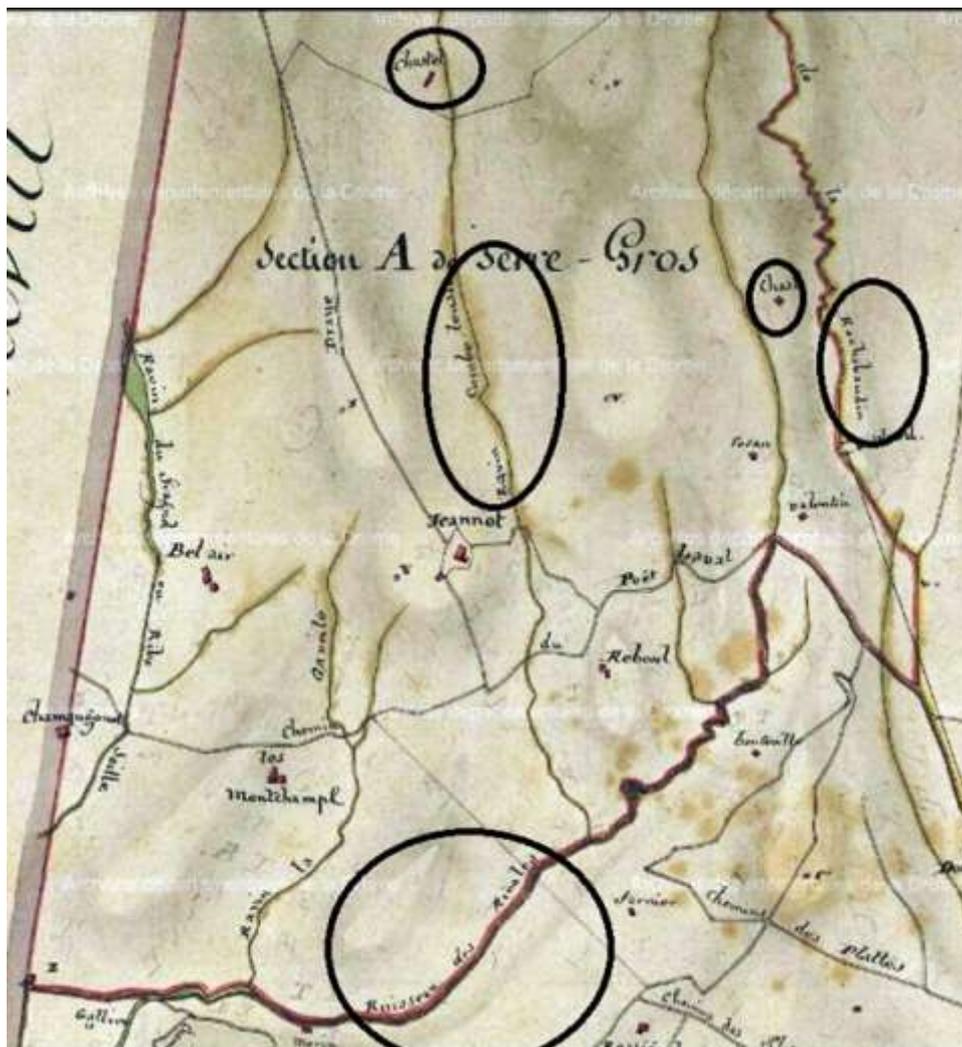
Sur ces mots, François plongea la main dans le sac de jute qu'il portait et en retira un pantalon plein de boue. Immédiatement Jeanne le reconnut. C'était le pantalon de travail d'Etienne qu'elle avait tant de fois repris. Elle tendit la main pour le prendre. Le contact désagréable du tissu souillé et encore humide la fit frémir. Des larmes lui brûlèrent les yeux mais elle les ignora, elle devait être forte car elle sentait derrière elle, l'émotion de sa belle-maman. Elle entendait des bruits indistincts mais pourtant bien évocateurs de sanglots qu'on tente de réprimer. La vieille femme ne put se contenir longtemps, elle se mit à se lamenter sur une mélodie lancinante et sans mots. Elle venait de recevoir comme une gifle la certitude que l'espoir de revoir son fils était vain. Elle ressentait déjà ce vide jusqu'au fond d'elle-même. Jamais elle ne le reverrait vivant.

Les hommes, visiblement mal à l'aise devant cette scène poignante, se tenaient d'abord sur un pied puis sur

¹ État civil de Dieulefit (1833-1837) page 298



Domaine Chalavar et Maison Chaste — Section A2 Serre Gros Montchamps Charavar



*Maison Chastel, Ravin Combe Leusse, Ruisseau des Rivaux, Maison Chaste, Chemin vers Rochebaudin
3P3365-1 Tableau d'assemblage Plan parcellaire, Combe Leusse et Rivaux détail*

l'autre, montrant ainsi leur impuissance à reconforter les deux femmes frappées d'un si grand malheur. François Got, tête basse triturait inconsciemment le sac de jute vide tandis qu'André Tardieu les yeux plissés de tristesse tentait de rentrer les larmes qui menaçaient de couler sur ses joues. Malgré sa gorge sèche, d'une voix éraillée, il dit : « Nous n'avons trouvé aucune trace d'Etienne lui-même. Cela me fait bien de la peine pour vous mais il va vous falloir vous rendre à la mairie demain pour dire qu'Etienne a disparu. »

Mardi 28 septembre 1841 au matin

Jeanne avait convenu avec Antoine Thevenon qu'ils se rendraient ensemble à la mairie. Elle était juste en train de manger son pain trempé dans la soupe¹² de la veille quand Antoine frappa à la porte.

« Entrez, Antoine ! » cria Jeanne.

La porte s'ouvrit et on l'entendit se refermer. Les pas lourds de l'homme retentirent dans le petit couloir d'entrée. La jeune femme avalait en hâte son dernier morceau de pain lorsqu'il entra dans la cuisine. La mère d'Etienne fit un geste lent de la tête pour le saluer en le regardant amicalement, toute son attitude indiquait son immense lassitude. À pas mesurés, elle porta le bol de Jeanne et le sien dans la laverie.

Peu de temps après, les deux voisins se mirent en route pour aller à Dieulefit. Ils suivirent d'abord la Combe en essayant de traverser le ruisseau à différents endroits. Les premières fois, ils n'osaient pas bien car le courant paraissait vraiment trop fort. La Combe faisait à présent beaucoup moins de bruit que la veille mais cependant s'ils avaient voulu se parler ils auraient dû crier pour se faire comprendre.

Ils étaient presque à Jeannot lorsqu'ils purent finalement

² A la campagne jusqu'au début du XIXème siècle, on mangeait du pain trempé dans la soupe. Les grand-mères préparaient du pain perdu (tartines de pain un peu rassis trempées dans du lait, puis dans un œuf battu et passées à la poêle avant d'être servies saupoudrées de sucre). www.clg-ermitage-soisy.ac-versailles.fr/IMG/pdf/histoire_du_petit_dejeuner.pdf

atteindre l'autre côté, mais ce ne fut pas sans se mouiller les pieds. Ils descendirent ensuite la rivière et arrivèrent peu après sur la route qui relie Dieulefit à Rochebaudin. Ils avaient peu parlé en chemin, étant tous deux plongés dans leurs sombres pensées.

Ils atteignirent finalement la mairie. Antoine poussa la lourde porte. Jeanne reconnut la personne assise derrière un grand bureau mais sans parvenir à retrouver son nom. L'homme, le porte-plume levé, les regarda entrer dans le bureau au plancher grinçant. Voyant que les deux personnes qui venaient d'arriver hésitaient à approcher, de sa main libre, il les encouragea à s'avancer vers lui.

« Approchez, approchez monsieur, madame ! Bonjour ! Que puis-je faire pour vous ? dit-il en posant son porte-plume précautionneusement à côté du document qu'il était en train d'écrire.

— Bonjour monsieur ! Mon nom est Antoine Thevenon, je suis le voisin de madame Chastel que voici.

— Bienvenue monsieur, bienvenue madame, je m'appelle Jacques Combe³ et je suis adjoint de la mairie. »

Un silence se fit après cette rapide présentation. Jeanne essayait vainement de trouver les mots pour expliquer tout simplement pourquoi elle avait fait le déplacement jusqu'à la mairie. La gorge serrée, elle ne savait par où commencer. Elle se sentit soudain si troublée de ne pas être en mesure de s'exprimer que des larmes de frustration se formèrent au bord de ses yeux. Sa réaction lui fit comprendre à quel point les dernières heures qu'elle avait vécues l'avaient rendue instable et fragile.

Antoine lui jeta un coup d'œil et la voyant accablée s'éclaircit la gorge et dit : « Dernièrement, le temps ne nous a pas été clément. »

Monsieur Combe haussa les sourcils d'étonnement, il était plutôt habitué à ce que les gens viennent à lui parce qu'ils étaient devenu père ou lors de la perte d'un proche. Dans les deux cas, il avait des réponses toutes prêtes qu'il débitait presque sans y penser. Mais, dans son bureau, que quelqu'un lui parlât du temps, alors là ...

« Étienne est parti ! », s'exclama tout à coup Jeanne parvenant enfin à parler.

M. Combe haussa davantage les sourcils, il ne comprenait pas du tout la relation entre ces deux échanges.

« Euh, ... oui ? Mais qui est Étienne ? voulut-il savoir.

— Mon mari, Étienne Chastel. »

Le visage de Monsieur Combe s'éclaira tout de suite. Il sentait qu'il reprenait prise sur la conversation.

« Et où est donc allé Étienne Chastel ? demanda-t-il alors.

— Je ne sais pas, il est allé vérifier la grange et depuis je ne l'ai plus revu. »

L'adjoint commençait à soupçonner qu'à ce rythme-là le dialogue qui s'amorçait allait lui faire perdre beaucoup de temps. Il décida avec l'autorité dont il faisait toujours preuve de lui donner un peu de structure.

« Comment vous appelez-vous chère madame ?

— Jeanne Dourille.

— Où habitez-vous ?

— Près de la Combe Leusse.

— Quand votre époux a-t-il disparu ?

— Dimanche, avant midi, il s'inquiétait et il est allé vérifier notre grange, elle est près de la rivière, vous comprenez, et ensuite ... »

Jeanne en revivant la scène ne pouvait plus retenir ses larmes. D'une voix mouillée et mal assurée, elle continua cependant : « Tous les voisins l'ont cherché, mais il n'a pas été retrouvé. Nous craignons qu'il soit tombé dans la rivière. François Got et André Tardieu ont seulement retrouvé son pantalon dans le Ruisseau de Rivalès, près du domicile de la veuve Moritz. »

Monsieur Combe comprenait maintenant ce qu'il s'était passé.

« Monsieur Etienne Chastel, votre époux, a donc disparu et vous pensez qu'il a été entraîné par la rivière. » résuma-t-il.

Jeanne hochait tristement la tête.

« Notre problème est que je ne peux pas l'enregistrer comme décédé avant d'avoir retrouvé son corps. »

La jeune femme, en entendant cette réflexion abrupte de l'adjoint, eut du mal à maîtriser ses émotions. Il ne prenait pas de gants avec elle et son manque d'empathie la blessa.

« Je ne vois pour le moment qu'une chose à faire. Nous devons attendre. Attendre jusqu'à ce que tout soit éclairci. Je vais immédiatement envoyer un message à toutes les communes le long du Jabron. J'y indiquerai que nous recherchons quelqu'un qui pourrait s'être noyé autour du 26 septembre. Au cas où il ne serait pas retrouvé, vous pourrez demander conseil à Monsieur Morin, notre Juge de Paix. »

³ Jacques Claude François Combe



Ferme Bouvier — Montboucher 3P 3443-2 Section B, Hayes Plan Parcellaire (détail)

Dimanche 26 septembre 1841 après-midi,
à Montboucher

Baptiste Flachaire⁴ habitait près du Jabron, à Montboucher. Il était granger de Monsieur Bouvier qui, lui-même, n'habitait pas la ferme mais l'avait louée aux parents de Baptiste : Antoine Flachaire⁵ et Annette Arzac. Ils étaient cinq à y travailler, le père, la mère, les deux frères de Baptiste, Joseph Antoine⁶ et Auguste⁷.

Les intempéries les inquiétaient beaucoup à cause des pluies torrentielles des derniers jours qui avaient bien grossi le Jabron. Pendant le repas de midi, le père avait dit à ses enfants : « Auguste et Baptiste, vous irez à la rivière pour voir si nous avons des dégâts. Avec le débit qu'elle a, il se pourrait bien qu'elle nous ait emporté de la terre. »

On ne discutait pas les ordres du père si bien que peu de temps après, les deux jeunes hommes sortaient pour inspecter leur terrain. Il continuait à pleuvoir mais assez peu. Cependant, au loin, le Jabron se faisait déjà entendre.

Ils traversèrent le potager noyé pour une bonne partie sous une grande flaque d'eau. Le pré limitrophe était dans le même état mais cela n'avait pas de quoi les inquiéter car la terre aurait tôt fait d'absorber ce trop-plein d'eau. Les dégâts seraient minimes. Ensemble, ils suivirent le chemin qui mène au Jabron. Un tumulte de plus en plus

fort les accompagnait maintenant.

La petite rivière habituellement si menue et si sage avait au moins quadruplé de largeur. Elle coulait encore très rapidement mais on pouvait voir qu'elle avait commencé sa décrue.

« De quel côté ? » cria Baptiste.

Auguste pointa son doigt vers la droite.

Ils marchèrent donc vers l'aval. Partout gisaient du bois, des branches déchetées mais aussi des planches, le tout maculé de boue. Assez vite, ils décidèrent de revenir et d'observer les dégâts en amont.

Ils étaient arrivés au-delà du sentier qui menait à leur ferme lorsque Baptiste crut voir un bras dépassant d'un tas de branchages. Surpris, il tira Auguste par la manche et désigna de son doigt ce qu'il voyait. Lentement, ils s'approchèrent. Auguste enleva une des branches qui reposaient sur le bras et c'est alors qu'apparut non seulement le membre supérieur mais le corps entier auquel il était attaché. Une personne gisait là, à moitié dans l'eau, à moitié dans la boue.

« Tirons-le sur le côté pour qu'il ne puisse pas être emporté plus loin. » dit Baptiste.

Auguste haussa les épaules et se toucha de la main une oreille pour indiquer qu'il n'avait pas pu entendre. Alors

⁴ État civil de la Touche (1813-1822) page 9

⁵ État civil de la Touche (1813-1822) page 47

⁶ État civil de la Touche (1813-1822) page 23

⁷ État civil de la Touche (1813-1822) page 34

Baptiste pointa du doigt les jambes de la victime et saisit les bras. Auguste comprit immédiatement et ensemble ils tirèrent le corps de sa gangue et le portèrent à un endroit plus dégagé de la rive. C'était un homme et il était nu.

Auguste ôta son manteau et le posa sur le corps. A grands gestes, il fit comprendre à Baptiste qu'il allait chercher un chariot pour emporter le corps sous leur hangar. Son frère acquiesça et le regarda partir.

Pendant qu'Auguste se rendait à la ferme, Baptiste décida d'utiliser son temps pour bien examiner le corps. L'homme n'était ni très gros ni trop mince, son menton était couvert par une barbe bien fournie mais maculée de boue et il avait un visage assez beau. Baptiste pensa que l'homme étendu devait être légèrement plus petit que lui-même. Ses jambes nues à demi pliées dépassaient du manteau qui le recouvrait pudiquement. Les yeux de Baptiste allaient se détacher de la forme à ses pieds quand ils s'y fixèrent à nouveau. Le jeune homme intrigué se pencha pour mieux examiner l'individu.

Une vingtaine de minutes plus tard, Joseph Antoine et Auguste furent là. Ils avaient équipé la mule pour tirer une charrette. Ils chargèrent soigneusement le corps sur le chariot et retournèrent à la ferme. De son côté, le père avait fabriqué une sorte de table à partir de deux tréteaux et d'une vieille porte. Ils y posèrent le corps dessus. Auguste récupéra son manteau et recouvrit le cadavre du drap que son père avait apporté.

« Mais qui ça peut bien être ? se demanda Joseph à voix

haute.

— En tout cas, moi, je le connais point, dit le père, il se pourrait bien qu'il soit tombé quelque part plus haut dans le Jabron, mais alors où, va savoir... »

Tous regardaient l'homme couché sous son linceul improvisé. Aucun d'entre eux n'avait jamais vu ce visage. Après être resté un moment silencieux, le père sembla se réveiller et dit à ses fils Baptiste et Auguste :

« Bon, beh, c'est pas tout mais vous allez chez le maire maintenant pour lui dire que nous avons trouvé un corps.

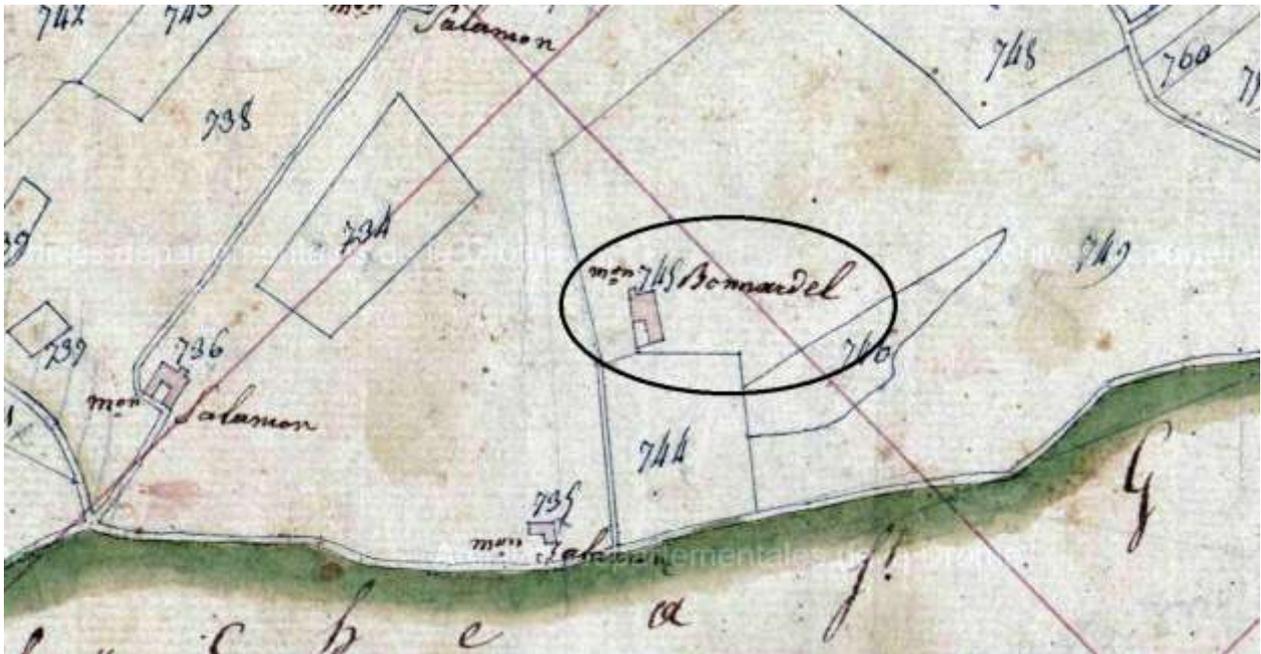
— Je pense que la mairie est fermée, c'est dimanche ! répondit Baptiste.

— Eh beh, allez chez lui ! Quand il saura pourquoi on le dérange un dimanche, ça m'étonnerait qu'il vous engage, vous verrez. Il voudra prévenir la gendarmerie. »

Bien sûr, ils savaient où résidait Bonnardel, le maire. Tout le monde connaissait sa grande ferme du chemin d'Espeluche où il vivait avec toute sa nombreuse famille et ses domestiques.

Quand ils arrivèrent à sa ferme, une servante⁸ ouvrit la porte et les regarda d'un air intrigué et soupçonneux.

« Bonjour, Mademoiselle, nous voulons parler à votre maître », annonça Baptiste en ôtant son bonnet. Son frère, derrière lui, fit de même puis se décala d'un pas pour bien la contempler.



Maison Bonnardel — 3p3443-02 Section A, Village, Jabron, condamine (Bonardel)

⁸ Marie Anne Beateac

« Le maître est occupé et d'ailleurs il n'est pas disponible aujourd'hui ; vous savez bien que c'est dimanche ! », répondit-elle sèchement les yeux rivés sur Auguste qui lui faisait un sourire aguichant.

« Dis à ton maître que ça ne peut pas attendre. Nous avons trouvé un corps et on vient le prévenir pour qu'il alerte les gendarmes. »

La servante devint pâle, les fixa tous les deux les yeux agrandis de surprise. Sans dire un mot, elle se retourna vivement les laissant en plan. Elle disparut derrière une porte. Les deux jeunes hommes se mirent à regarder autour d'eux avec beaucoup de curiosité car ils n'avaient jamais eu l'occasion de voir de près la demeure du maire. Ils se trouvaient dans une cour et ils eurent tout loisir pour contempler la façade et les dépendances sur les côtes de la ferme.

Leur examen des lieux fut soudainement interrompu par l'arrivée de monsieur Bonnardel, le maire. Ils se rapprochèrent du seuil où il se tenait et inclinèrent la tête pour le saluer, le bonnet à la main.

« Bonjour, messieurs, que me vaut l'honneur de votre visite ?

— Monsieur le maire, cet après-midi, quand nous marchions le long du Jabron pour voir les dégâts causés à notre terre, nous avons trouvé un homme mort. Il était à moitié dans l'eau et à moitié dans la boue. »

Le maire mit l'index plié sur sa bouche tandis que son pouce entourait son menton où poussait une barbichette bien taillée. De son autre main, il saisit son coude. Les sourcils froncés, la mine soucieuse, il écouta les deux jeunes gens. Puis il les interrompit et les pria de le suivre dans son bureau. Même pour un dimanche, il avait bien conscience que l'affaire était grave et il voulait consigner la déclaration de ces deux témoins. Il les conduisit dans la

pièce spacieuse qui lui servait de bureau et de salle de réception dans les grandes occasions où il avait une vaste table. Il prit place sur l'un des fauteuils disposés à la tête de la table puis il leur indiqua deux chaises rangées sous une fenêtre. Les deux garçons s'en saisirent et les placèrent côte à côte à la gauche du maire.

Monsieur Bonnardel, quelque peu perturbé, se remit debout car il se rendit compte qu'il n'était pas à la mairie et que par conséquent il n'y avait rien sur le bureau. Il ouvrit un tiroir, en sortit quelques feuilles de papier et de quoi écrire. Il déboucha l'encrier et reposa délicatement le bouchon sur un morceau de toile pour ne pas tacher sa belle table luisante fleurant la bonne cire. Le porte-plume prêt à écrire, il fixa les deux jeunes gens et leur dit : « Maintenant, racontez-moi exactement ce qu'il s'est passé cet après-midi. »

Le maire nota tous les détails observés par Auguste et Baptiste. Cela ne prit pas très longtemps car les renseignements sur l'homme trouvé et les circonstances de sa mort ne leur étaient pas tous connus. Ensuite pour le bon déroulement de la procédure, le maire leur relut la déclaration qu'ils venaient de faire, leur demanda si tout était correct selon leur point de vue et comme c'était le cas, il les fit signer.

« Je ferai savoir à mes collègues en amont du Jabron que nous y avons trouvé un étranger, peut-être y aura-t-il quelqu'un qui correspond au signalement que vous venez de me faire » déclara le maire en les reconduisant à la porte de son bureau. Il appela la servante qui les avait fait entrer à la satisfaction d'Auguste et, en attendant son arrivée, ajouta à leur intention : « Saluez votre père de ma part » puis il s'éloigna dans un couloir.

À suivre...

Les personnages

Famille de Jacques Étienne Chastel

Jacques Étienne Chastel, cultivateur (1805-1841) habite Combe Leusse

Jeanne Dourille, femme de Jacques Étienne Chastel (1812-1887)

Magdelaine Marre, mère de Jacques Étienne Chastel (1775-1842)

Rosine Jossau, bergère de Jacques Étienne Chastel (1830-1854)

Famille de Jeanne Dourille

Étienne Dourille, frère de Jeanne Dourille (1794-1873), habite à Poët-Célar d'aux Gardons

César Roulet, beau-frère de Jeanne Dourille (1802-1871), habite à Comps, quartier Lebras

(Jean) Louis Magnan, arrière-cousin de Jeanne Dourille (1799-), habite à Comps, quartier Lebras

Voisins

Antoine Thevenon, (1794-1844), habite à Combe Leusse

Baptiste Baudouin, (1799-1852), habite à Combe Leusse

Paul Ponçon, (1775- 1847), habite Domaine de M. de Magnan

André Tardieu, (1814-1891), habite à Combe Marthe (Montchamp)

Simon Estran, (1786-1849), habite à Montchamp

François Got, (1781-1859), habite Domaine Chalavar

Étienne Chaste, (1793-1865), habite à Combe Marthe

Justice de Paix

Pierre Casimir Morin, (1786-1846) Juge de Paix, habite à Dieulefit, rue du Bourg

Daniel Antoine Rodolphe Reboul, (1808-) greffier de Justice de Paix, habite à Dieulefit

État civil

Jacques Claude François Combe (1774-), adjoint à la Mairie de Dieulefit

Étienne Bonnardel, (1791-1850), Maire de Montboucher

Documents généalogiques en vente par correspondance

Adresser les commandes à
Cercle généalogique de la Drôme provençale :
Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
26200 MONTELIMAR

Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus. Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire. La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée. La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.

Documents	Euros	Grammes
Aide en ligne		
Généalogie, mes premiers pas	6,00	315
Les calendriers	3,50	125
Petit lexique	3,50	195
Personnages		
Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Emile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages)	5,50	170
Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Les STOUPANY (1766-1942) (une famille de nougatiens, 29 pages)	5,50	190
Jean-Jacques MENEURET (médecin montilien 1739-1815, 20 pages)	5,50	130
Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages)	5,50	220
Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages)	2,50	130
Famille RIVIERE (originaire de Montélimar) (44 pages)	10,00	270
Famille de COSTON (90 pages)	15,00	290
Les métiers		
La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages)	5,50	200
La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages)	5,50	220
La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages)	5,50	210
Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages)	5,50	220
Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages)	5,50	220
La vigne et le vin à Montélimar (26 pages)	5,50	180
Les Notaires au fil du temps	15,00	280
Des Militaires à Saint-Martin	15,00	450
Les Enfants de Troupe	5,00	200
Commerces anciens et métiers oubliés (129 pages)	9,00	220
Histoire et généalogie		
Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages)	15,00	390
Si Montélimar m'était conté ... (88 pages)	15,00	260
Le Bois de Laud (17 pages)	2,50	135
Les anciens racontent (79 pages)	5,00	245
Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages)	2,50	165
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 1)	15,00	440
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 2)	15,00	470
Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux	8,50	190
Les Enfants abandonnés et les Nourrices du XIX ^e à nos jours (114 pages)	15,00	355
La restitution des biens des protestants, Loi du 15 décembre 1790	15,00	260
Les protestants au Désert (120 pages)	15,00	360
La santé de 1800 à 1920 (127 pages)	15,00	415
Justice de l'Ancien Régime à 1920 (180 pages)	15,00	560
Les Arts en Drôme Provençale (110 pages)	15,00	355

Arbres généalogiques

Format 50 x 70 cm

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos) 3,50 €

Arbre 7 générations 4,00 €

Format 85 x 110 cm

Arbre 11 générations 4,50 €

Calcul des frais de port et emballage

Poids total jusqu'à (gramme)	100	250	500	3000
Prix €	3,00	4,00	6,00	9,00

Pour les arbres, l'envoi est fait séparément sous tube. Les frais de port et d'emballage sont de 9 € pour 1 à 3 arbres

Un bon de commande est en ligne sur le site du CGDP, dans l'onglet « Boutique » :

<http://www.genea26provence.com/>



N° d'adhérent :
N° 2^e adhérent :
Chèque N° :
Date :
Cadre réservé à la trésorière

Bulletin d'adhésion 2021 au Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Je soussigné(e) :

NOM et Prénom

Si « adhésion couple » Nom et Prénom du 2^e adhérent

Adresse

Code postal **Ville**

Téléphone fixe _ / _ / _ / _ / _ **Téléphone portable** _ / _ / _ / _ / _

Mail@

Merci de remplir tout ce formulaire en majuscule et de préciser pour votre adresse mail, si le séparateur est un point(.), un tiret du 6 (-), un tiret du 8 (_), ou autre.

Désire adhérer au Cercle Généalogique de la Drôme Provençale et verse :

Adhésion pour l'année civile comprenant la lettre du cercle	28,00 €
Adhésion 2 ^e adhérent (couple)	4,50 €
Adhésion pour ceux qui adhèrent déjà à un autre cercle du CGMP (CGAHP-04, AGHA-05, CEGAMA-06, AG13, RHFC-20, CGENEA83, CGV-84) Les deux rubriques suivantes sont à renseigner :	
Cercle	24,00 €
N° d'Adhérent.....	
Abonnement à Provence Généalogie (revue du CGMP)	
En métropole.....	23,00 €
Autres pays.....	37,00 €
Montant total€

Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre du **CGDP** et à adresser avec le bulletin d'adhésion à :

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale
Maison des Services Publics, 1 avenue Saint-Martin
26200 MONTELIMAR

Voulez-vous recevoir la carte d'adhérent et son reçu fiscal par courrier ? OUI NON

Si oui, veuillez joindre une enveloppe affranchie à vos nom et adresse

Accepteriez-vous de participer à nos travaux ? OUI NON Si oui veuillez cocher la ou les activités :

- Permanences bibliothèque Numérisation Saisie informatique Préparation des expositions
 Relevés systématiques Indexation Rédaction d'articles pour la revue Préparation des expositions

Votre accord est nécessaire, conformément au RGDP, pour que le CGDP puisse utiliser vos données personnelles. Vos données sont conservées tant que vous serez adhérent, seront modifiées à votre demande et seront détruites dans les 15 mois qui suivent la fin de votre adhésion.

	J'accepte (1)	Je refuse (1)
Utilisation de données personnelles par le CGDP		
Inscription au forum du CGMP		
Liste des abonnés à la revue Provence Généalogie transmise au CGMP		

Je me conformerai aux dispositions des statuts de l'association consultables sur le site : <http://genea26provence.com>

DATE et SIGNATURE :

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
3^e étage Nord
26200 MONTELIMAR
Tél. : 04 75 51 22 03 (*uniquement le mardi*)

Notre adresse de messagerie
cgdp@genea26provence.com

Notre site Web
genea26provence.com

Notre Forum
forum.cgmp-provence.org

Notre page sur Facebook
facebook.com/cgdp.genealogiste

« La généalogie, c'est l'art de partir à la découverte de la vie de ses ancêtres »



L a L e t t r e

du

Cercle Généalogique de la **D**rôme **P**rovençale

Périodicité Trimestrielle

Direction de publication : Yves DEBOUVERIE

Dépôt légal : décembre 1994

N° 19 C 95

ISSN 1260 – 240 X